



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE

PLENIERE DU CONSEIL GENERAL

Mercredi 17 décembre 2014, Hôtel de Ville de Sierre

(18 heures)

En la présence du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2014 reçu par mail**
3. **Election d'un membre à la commission de gestion**
4. **Motion sur la modification du règlement communal de construction et l'affectation des zones RCCZ du site Condémines/Métralerie**
5. **Budget 2015 de la Commune de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2015
6. **Validation de la version 2014 du règlement de Sierre Grand Cru**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
7. **Postulat de l'AdG demandant la mise en place d'un plan directeur de la mobilité**
8. **Postulat de l'AdG demandant la mise en place d'un plan directeur de l'aménagement du territoire**
9. **Informations de la Municipalité**
10. **Divers**

Raymond ZUFFEREY
Président du Conseil général

Raymond ZUFFEREY

La presse semble insensible à ce qui se passe à Sierre, deuxième ville du Valais. Aucun média n'étant présent ce soir, je n'ai pas besoin de les saluer. Mesdames, Messieurs les CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames, Messieurs les CM, Mesdames, Messieurs les représentants de l'administration, chères citoyennes, chers citoyens, bonsoir. Au nom du bureau

du CG, je vous souhaite la bienvenue dans cette salle pour cette dernière assemblée plénière de l'année 2014. Je remercie le public présent ce soir.... (*Arrivée d'un représentant de la presse*). Ah, alors je retire ce que j'ai dit pour la presse. Je remercie le public présent ce soir et je salue la présence de M. Edmond PERRUCHOUD, deuxième président du Grand Conseil. Pour celles et ceux qui viendraient assister pour la première fois à une séance du CG, je vous rappelle que vous ne pouvez en aucun cas intervenir ou prendre la parole en cours de séance. Je vous demanderai de bien vouloir mettre vos portables sous silence, merci. Avant d'ouvrir les débats, au nom de cette assemblée, je m'associe à la douleur et à la peine de la famille de la victime de l'explosion aux usines Constellium qui s'est produite ce matin. Mesdames, Messieurs les CG, vous avez été régulièrement convoqués à cette assemblée plénière et avez reçu les documents relatifs aux objets mentionnés à l'ordre du jour dans le délai prescrit par notre règlement. Je remercie notre secrétaire, Mme Raymonde PONT THUILLARD, ainsi que mes collègues du bureau pour le travail effectué. Suite à la démission d'un membre de la commission du développement durable et pour procéder à son remplacement, d'entente avec la Municipalité, le bureau vous propose l'ordre du jour modifié suivant :

1. **Appel des Conseillères et Conseillers généraux**
2. **Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2014 reçu par mail**
3. **Election d'un membre à la commission de gestion**
4. **Election d'un membre à la commission du développement durable**
5. **Motion sur la modification du règlement communal de construction et l'affectation des zones RCCZ du site Condémines/Métralerie**
6. **Budget 2015 de la Commune de Sierre**
 - a. Rapport de la commission de gestion
 - b. Entrée en matière
 - c. Lecture du budget – discussion de détail
 - d. Discussion générale
 - e. Votation finale du budget 2015
7. **Validation de la version 2014 du règlement de Sierre Grand Cru**
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Entrée en matière
 - c. Discussion générale
 - d. Votation finale
8. **Postulat de l'AdG demandant la mise en place d'un plan directeur de la mobilité**
9. **Postulat de l'AdG demandant la mise en place d'un plan directeur de l'aménagement du territoire**
10. **Informations de la Municipalité**
11. **Divers**

Y a-t-il des intervenants concernant cet ordre du jour ?

1. **APPEL DES CONSEILLERES ET CONSEILLERS GENERAUX**

Raymond ZUFFEREY

Point 1, appel des CG. Se sont excusés les CG suivants : Mme Géraldine ZUFFEREY COLLAUD, M. Claude STEINEGGER, M. Stéphane ZWAHLEN et le CM Jean-Paul SALAMIN. Mme Laetitia MASSY nous rejoindra plus tard. Je passe la parole à notre secrétaire, Mme Raymonde PONT THUILLARD, pour procéder à l'appel des CG.

Raymonde PONT THUILLARD

Bonsoir tout le monde. (*Elle procède à l'appel des CG*). Merci beaucoup.

Raymond ZUFFEREY

Nous sommes actuellement... le temps de faire le décompte des présences, je demanderai aux scrutatrices et scrutateurs d'annoncer au bureau les arrivées et départs éventuels des CG en cours de séance, de manière à ce que nous puissions en tenir compte lors des votes. Merci. Nous sommes actuellement 52.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2014 (REÇU PAR MAIL)

Raymond ZUFFEREY

Point 2, approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 juin 2014. Le procès-verbal vous a été transmis par mail dans les délais. J'invite les membres du CG qui auraient des remarques ou des observations à s'exprimer. Si tel n'est pas le cas, je le considère comme approuvé. Au nom du bureau et du CG, je transmets nos remerciements à Mme Elisabeth MARCHETTI pour le travail de saisie du procès-verbal.

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE GESTION

Raymond ZUFFEREY

Point 3, élection d'un membre à la commission de gestion. Suite à la démission de la commission de gestion de M. Jacques HERMAN, nous devons élire un nouveau membre de cette commission. J'attends vos propositions. M. Steves CALOZ.

Steves CALOZ

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, cher public. Le groupe DC présente Danaëlle SAVIOZ pour remplacer M. Jacques HERMAN dans cette commission de gestion. Je profite de l'occasion pour remercier Jacques du travail fourni dans le cadre de cette dite commission. Danaëlle est étudiante à la HES en travail social et travaille actuellement comme éducatrice au foyer Valais de Cœur. Elle est entrée au CG en 2012 et candidate au Conseil National sur la liste de la jeunesse PDC. Je vous propose de lui souhaiter un très bon accueil.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. Y a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas et selon notre règlement, article 13, Mme Danaëlle SAVIOZ est élue tacitement. Au nom du bureau et du CG, je vous félicite et vous souhaite beaucoup de satisfactions et de sérieux dans cette importante commission. (*Applaudissements*).

4. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Raymond ZUFFEREY

Point 4, élection d'un membre à la commission du développement durable. Suite à la démission de la commission du développement durable de M. Kilian STEINER, nous devons élire un nouveau membre dans cette commission. J'attends vos propositions. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Vous m'excuserez, j'avais prévu de faire moins d'interventions... Le groupe DC présente Ludivine MASSY pour remplacer Kilian STEINER dans cette commission. Je profite également de le remercier pour son travail. Ludivine MASSY, après une maturité, a fait l'école hôtelière de Genève, une école supérieure, et est actuellement collaboratrice au sein de l'état-major du département transports, équipement et environnement. Je vous souhaite également de lui faire un magnifique accueil. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Y a-t-il d'autres propositions ? Si ce n'est pas le cas, Mme Ludivine MASSY est élue tacitement. (*Applaudissements*). Je vais quand même, au nom du bureau et du CG, vous féliciter et je vous

souhaite beaucoup de satisfactions et de sérieux dans cette commission qui prendra de plus en plus d'importance.

5. MOTION SUR LA MODIFICATION DU REGLEMENT COMMUNAL DE CONSTRUCTION ET D'AFFECTATION DES ZONES RCCZ DU SITE CONDEMINES/METRALERIE

Raymond ZUFFEREY

Point 5, motion sur la modification du règlement communal de construction et d'affectation des zones RCCZ du site Condémines/Métralerie. Je vous rappelle la portée de la motion : l'article 39 du règlement du CG précise qu'en cas d'acceptation par le CG, la motion oblige le CM à présenter les propositions réglementaires correspondantes au plus tard dans les 12 mois. Je passe la parole à un des signataires, M. Silvio CALDELARI, qui va présenter et développer cette motion.

Silvio CALDELARI

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Ville, Mesdames et Messieurs les CM, chères et chers collègues du CG. Le livre que je tiens dans les mains se nomme « Sierre l'agréable ». Il a été édité en 1978 par M. Walther SCHOECHLI, ancien patron du Journal de Sierre et écrit par M. Elie ZWISSIG, ancien président la Ville et M. Albert MATHIER, surnommé le poète-vigneron. L'une des préfaces est signée M. René ESSELIER, alors président de la bourgeoisie, qui conclut par ses mots : « *Nous formulons que cet ouvrage invite la jeunesse et les autorités de notre Cité à prendre conscience de la valeur de l'héritage de nos ancêtres et de la nécessité de sauvegarder ce qui doit et qui peut l'être encore* ». Mesdames et Messieurs, nous devons reconnaître que notre ville connaît un gros boom immobilier, avec de nombreux immeubles en construction ou en projets, une mutation dans certaines infrastructures, scolaires notamment. La vie sociale journalière du cœur de notre cité disparaît presque inexorablement, si ce n'est quelques événements permettant encore à Sierre de renouer avec son prestigieux passé. Le plan Ecossia a été accepté il y a peu, amenant le départ d'une partie d'une riche vie sportive footballistique établie en ville sur les terrains de Condémines, construits en 1948. En déposant cette motion, les signataires désirent relever deux points importants : le premier point est de vouloir protéger la zone d'intérêt général que représente Condémines, voire l'agrandir en suggérant le changement de zone artisanale de la Métralerie située au sud de la rue de l'Industrie, anciennement Métalléger, constituant ainsi une surface s'approchant des 50'000 m² avec au nord la voie CFF, au sud la route cantonale, à l'est la voie ferrée pour Constellium, à l'ouest la rue Lamberson. Dans son message au CG du 10 avril 2014 concernant l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'extension du centre sportif d'Ecossia, le CM parle déjà de l'idée de vente des terrains de la Métralerie. Condémines est juste à côté. Cette zone, comme déjà répété maintes fois, pourrait regrouper des infrastructures sportives, culturelles, sociales, peut-être une nouvelle caserne de pompiers désirée, le futur centre médico-social – pourquoi pas – mais également des zones dites vertes, permettant, comme cela a été relevé parmi les inquiétudes formulées lors du débat sur Ecossia, de garder les activités plein air, scolaires ou de loisirs à quelques pas de la plupart des centres scolaires, de nouvelles densifications immobilières, mais aussi des gares routières et ferroviaires, des parkings de Bellevue et de Beaulieu. Il y a, selon nous, une certaine incohérence politique de ne pas vouloir utiliser une zone d'intérêt général en ville, prête à l'emploi, préférant s'engager dans des démarches qui risquent de durer très longtemps, à vouloir créer une nouvelle zone, en l'occurrence sur les terrains Micarna. Cela me permet de faire le lien avec le second point, celui du désir de mettre dans cette motion le fait d'imposer toute future infrastructure fixe de sports de glace dans cette zone de Condémines. A la lecture du texte de la motion, certains CG nous ont approchés, indiquant leurs interrogations, scepticisme, voire complet désaccord avec ce terme « obligatoire ». Mesdames, Messieurs, l'Exécutif de notre Ville tient absolument à construire ce complexe de glace rapidement, selon les derniers mots entendus dans les dernières séances de préparation de ce plénum. On ne peut que s'en réjouir, après gentiment 30 ans d'attente, connaissant également les prochaines échéances en termes d'infrastructures routières prévues dans le quartier de la Scie notamment. Il y a quelques jours de cela, le président du HC Sierre, Gaby EPINEY, était interrogé sur le plateau de Canal 9 et aux journalistes qui lui demandaient s'il croyait à un dénouement proche du dossier nouvelle patinoire, l'ancien capitaine des rouges et jaunes a répondu qu'il était jeune junior lorsque l'on parlait déjà de la future nouvelle patinoire. Dès lors, si l'on veut réellement avancer dans ce dossier et ainsi ne pas ressembler à nombre

de nos prédécesseurs, pourquoi vouloir absolument implanter cet objet dans une zone qui n'est pas encore en main communale, dont aucun montant pour son acquisition n'a été mis au budget 2015, ce que je trouve personnellement navrant, car il aurait au moins eu le mérite de montrer une réelle volonté d'aller de l'avant dans ce dossier devenu tout à coup urgent, mais qui n'a pas encore fait l'objet, naturellement, d'une demande officielle de changement de zone. On peut, bien entendu, partir du principe que le travail de préparation pour ce changement est en route auprès des services concernés. De plus – et cela doit vous interpellier chers collègues – alors que rien n'a été prévu pour l'achat du terrain, le budget 2015 prévoit tout de même des frais d'études concernant ce futur objet, alors qu'actuellement rien ne permet de donner une véritable échéance pour sa construction, ce qui risque, en définitive, et à l'instar de la bonne dizaine d'études mandatées par le passé sur le même sujet, de ne plus être actuel au moment de sa réalisation. Ça en fait de l'argent qui a été jeté par la fenêtre, de l'argent du citoyen contribuable que nous représentons aujourd'hui. En résumé, on projette de construire un futur complexe de glace sur un terrain qu'on ne maîtrise pas, à la fois parce qu'il ne nous appartient pas et à la fois parce que le changement de zone est appelé à poser des problèmes – peut-être pas insolubles – mais qui restent de première importance puisque soumis à la LAT. En effet, depuis l'entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 des modifications sur la LAT, la loi fédérale sur l'aménagement du territoire, une période transitoire de 5 années est prévue avant l'entrée en force de la nouvelle loi. Durant cette période, tout agrandissement de la zone à bâtir sera proscrite. La loi cantonale sur les constructions indique à l'article 2, alinéa 1, que sont notamment considérées comme zones à bâtir les zones de bâtiments et d'installations publiques, les zones de sport et de détente situées dans le périmètre de zones à bâtir ou attenantes à celui-ci, dans la mesure où la surface totale de ces zones n'excède pas trois hectares. Au niveau des compétences, la loi cantonale indique clairement que les autorités compétentes en matière de droit public sur les constructions sont le CM pour des projets situés à l'intérieur des zones à bâtir et la commission cantonale des constructions pour les constructions et installations situées à l'extérieur des zones à bâtir. Le 8 mai dernier, le Conseiller national vaudois Jean-Pierre GRIN interpellait le Conseil fédéral, via un texte intitulé « LAT, période transitoire, compensations obligatoires » et posait notamment la question suivante : *« quelle sera la marge de manœuvre possible pour les Communes sur certains projets ? »* Le Conseil fédéral a répondu que la marge de manœuvre créée pour permettre des classements en zone à bâtir sans compensation immédiate, avant l'approbation de l'adaptation du plan directeur cantonal, se limite aux projets d'importance cantonale. Le 24 octobre dernier, la Confédération faisait recours contre le Canton de Vaud pour infraction à la LAT. En effet, l'office fédéral du développement territorial se positionnait contre l'extension d'une zone industrielle à Orbe, pourtant validée par le Canton de Vaud, décision enfreignant les principes fondamentaux de la loi sur l'aménagement du territoire. Désireux d'aller jusqu'au bout de ma recherche de vérification, j'ai contacté plusieurs professionnels du sujet et j'ai fini par demander et obtenir un avis de droit de la part d'un juriste qui officie également comme CM dans une Commune valaisanne avec la responsabilité de l'édilité et de l'urbanisme notamment. Un avis de droit n'est pas un jugement, ni une loi, mais cet avis est rédigé par un professionnel qui se base sur la loi et l'interprète. Son analyse fait état de la situation actuelle et, reprenant un point évoqué précédemment, indique aussi que les zones agricoles que l'on souhaite classer en zones à bâtir pour des besoins publics peuvent être dispensées de compensation, soit un déclassement de surfaces équivalentes sises en zones à bâtir, si le Canton y planifie des infrastructures très importantes et présentant un caractère urgent. Cela pourrait être le cas avec la création d'une zone destinée à accueillir un hôpital cantonal planifié répondant à une nécessité urgente ou à la construction d'une infrastructure sportive d'importance cantonale vitale pour une compétition imminente, jeux olympiques par exemple – j'ai presque toussé en écrivant ça. Cet avocat conclut son avis de droit de la façon suivante : *« au vu de l'ensemble des éléments énumérés, on peut partir du principe que l'extension des zones à bâtir dans les cantons est très limitée et doit respecter des conditions extrêmement restrictives »* ; de son avis, aucune zone à bâtir ne peut à l'heure actuelle être étendue dans notre canton, sans compensation équivalente, à savoir déclassement d'une zone à bâtir. Les extensions des zones à bâtir ne pourront être envisagées qu'après approbation par le Conseil fédéral du plan directeur cantonal aux nouvelles normes de la LAT entrées en vigueur le 1^{er} mai 2014, soit au minimum le 1^{er} mai 2019. Dans le cas contraire, au vu des conditions extrêmement restrictives figurant à l'article 52 OAT qui ne sont pas remplies, il paraît totalement illusoire et je le cite *« de penser qu'une extension de la zone à bâtir sierroise actuelle puisse être admise sans une compensation équivalente »*. Mesdames, Messieurs, alors que la Municipalité propose un projet

sur un terrain qu'elle ne maîtrise pas et soumis à des contraintes visiblement très importantes comme expliqué précédemment, nous de notre côté, nous proposons une solution bien plus aisée et surtout maîtrisée, tout en sauvegardant une zone d'intérêt général. Mais c'est un cri du cœur : surtout ne remettons pas à dans 6, 7, voire 15 ans un projet sur la table depuis près de 30 ans alors que ce soir nous pouvons mettre déjà la première pierre à l'édifice. Graben agonise depuis de nombreuses années, les plusieurs centaines d'utilisateurs journaliers en moyenne de l'unique surface de glace existante bâtie en 1957, il y a donc 57 ans, puis couverte en 1977, ont besoin d'un signal fort. Les adversaires de la motion de ce jour relèvent la problématique de l'implantation d'un complexe de glace à Condémines qui se heurtera à une levée d'oppositions, car situé proche des habitations : le bruit, le trafic, la sécurité notamment. Chers collègues, on isole aujourd'hui phoniquement beaucoup mieux qu'en 1977. Concernant le trafic, quelle différence si ce n'est d'avoir des parkings existants à courte distance, des gares routières et ferroviaires à proximité, une possibilité d'aller en deux roues ou à pied, favorisant la mobilité. On a également mis en avant la sécurité : j'aimerais juste rappeler que parmi tous les utilisateurs actifs, une seule équipe est susceptible d'engendrer la venue de supporters dit indésirables et qu'on aimerait clairement éviter au centre-ville. Sierre est aujourd'hui en ligue amateurs et si elle devait un jour futur retourner en ligue nationale B, voire A – on peut rêver, c'est encore permis et surtout à l'approche de Noël – que l'emplacement soit en ville ou en extérieur ne change pas grand-chose au niveau de la sécurité. Ce sont d'abord les supporters lambda et leur famille que l'on protège d'éventuels hooligans. Nous représentons les citoyens de cette ville, nous en sommes les ambassadeurs. Pour ceux qui ont déjà servi – on peut le dire ainsi – servi la communauté lors de la dernière législature (ceux-là) s'en souviennent. A de nombreuses reprises si ce n'est quasiment à chaque fois, nous nous sommes retrouvés devant le fait accompli, à savoir accepter ou refuser un budget, un crédit d'engagement. En fait, comme relevé par un des anciens de cette noble assemblée, nous avons servi de caisse enregistreuse. Tout autre intérêt de participation est très souvent, voire quasiment (toujours) voué à l'échec malgré des débats parfois nourris et surtout interminables dans les méandres des assemblées de préparation de plénums. Celles de ces dernières soirées n'échappent pas à la règle et au final c'est également parfois sans compter avec un certain « chantage » nous rappelant que nous aurons à supporter le poids de notre décision, comme cela a été le cas lors de la décision sur le crédit d'engagement de l'école de Borzuat, avec, en cas de refus, le fait – et cela a été dit ici – de prendre nos enfants en otage. Ainsi, plus vraiment de choix. Mesdames, Messieurs, cette motion est paraît-il la première ; j'espère qu'elle sera le début d'une nouvelle façon de travailler parfois en amont, permettant à chacun d'être CG actif, intéressé et pourquoi pas passionné et non là pour faire le nombre. Je le souhaite sincèrement, avec le respect de chacun de nous, de vous. Cette motion permet probablement pour la première fois d'émettre une vision, j'espère qu'elle soit acceptée, mais en tous les cas elle aura permis de franchir un nouveau pas et j'ose espérer que dans tous cas de figure elle fera vraiment avancer, car nous avons été candidats et sollicités pour l'être et avons été élus pour représenter nos citoyens. A nous de participer à la vie sociale, non seulement actuelle, mais surtout future, de notre ville de Sierre. J'aime ma ville, je sais que je ne suis pas le seul, mais il est parfois bon de le dire haut et fort : j'aime ma ville. Chers collègues, au vu de l'ensemble des éléments évoqués ci-dessus, une logique plus que certaine et une cohérence politique et citoyenne demandent de votre part un soutien massif à cette motion. Merci d'avance.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALDELARI. J'aimerais simplement vous signaler que ça n'est pas la première motion, il y a déjà eu par le passé des motions. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer avant d'ouvrir les débats relatifs à la motion ?

François GENOUD

Oui, et en début de séance, en prenant la parole pour la première fois, je voudrais adresser mes salutations à vous tous, à Monsieur le Président du CG, aux membres du bureau, à vous Mesdames et Messieurs les CG, au public présent dans la salle, en regrettant maintenant de ne pas pouvoir saluer le seul représentant d'une Commune voisine qui nous a fait l'honneur de participer à nos débats, mais puisqu'il est reparti, je ne le salue pas non plus. Saisir l'occasion aussi de vous adresser les meilleurs vœux de la Municipalité pour ces prochaines fêtes de fin d'année et pour une bonne année 2015, saisir aussi l'occasion de cette séance pour vous présenter notre nouveau chef du service des contributions et du cadastre, M. Didier VULTAGIO, que je prie de venir ici devant la scène. M. Didier VULTAGIO qui a donc remplacé

M. Dominique PAPILLOUD comme chef du service des contributions ; je lui souhaite la bienvenue, le remercie de participer à cette séance du Législatif et vous le recommande pour tous conseils ou tous services qu'il pourrait vous rendre pour payer un petit peu plus d'impôts. (*Applaudissements*). Merci beaucoup. En ce qui concerne la motion patinoire déposée le 18 octobre 2014, Mesdames et Messieurs, le CM entend vous apporter un maximum d'arguments pour vous convaincre de repousser cette motion sur la modification du règlement communal de construction qui, elle, voudrait figer le site de Condémines, afin de le consacrer à la future halle de glace. Et ces arguments ont la teneur suivante : en premier lieu le plan directeur ; vous rappeler, Mesdames et Messieurs, qu'un plan directeur des infrastructures sportives a été élaboré, vous a été présenté, lui qui déterminait en priorité le site d'Ecossia-Bozon pour une telle infrastructure. S'écarter déjà maintenant de ce plan directeur, c'est faire fi du travail préparatoire qu'il a impliqué et de la réflexion sur les variantes qui avaient conduit le CM à choisir justement ce site. Zone d'intérêt général : la zone sportive de Condémines est affectée à la zone d'intérêt général, une ZIG A. Ces terrains sont réservés pour les besoins publics suivants : bâtiments publics, églises, écoles, administration, hôpitaux, musées, châteaux, théâtres, aménagements publics, promenades, places, terrains de sport, cimetières, etc., bâtiments ou installations privés présentant un intérêt important pour la collectivité ; le degré de sensibilité au bruit selon l'OPB qui devra être respecté est le DSII. La construction d'une nouvelle patinoire à Condémines nécessiterait une modification de l'affectation de la zone d'intérêt général ZIG A vers une ZIG C. Ce qui veut dire qu'un changement d'affectation en fonction du degré de sensibilité au bruit va poser des problèmes d'incompatibilité avec les habitations avoisinantes. La motion propose une extension future au sud de la route de la Plaine. Et comme la route de la Plaine va du Vieux-Bourg au giratoire des Pins, nous pouvons supposer que les signataires de la motion voulaient parler de la route de l'Industrie. L'extension de la ZIG pourrait là être envisagée si celle-ci répond au degré de sensibilité au bruit nécessaire à la viabilité du Théâtre des Halles. Le CG peut décider souverainement, Mesdames et Messieurs, du point de vue légal, le CG peut décider souverainement de modifications partielles du plan de zone et du règlement communal des constructions. Celles-ci doivent toutefois être homologuées par le Conseil d'Etat. Par contre, ces modifications ne pourraient en aucun cas garantir de façon absolue et à long terme l'affectation du site de Condémines en zone d'intérêt général. Il n'est ni logique ni possible d'aliéner ou de limiter les droits des Législatifs futurs. Ceux-ci pourront en tout temps prendre d'autres décisions. C'est donc une illusion que de vouloir figer une zone à une telle affectation. En ce qui concerne la problématique de l'achat de la parcelle Micarna, comme l'a cité tout à l'heure Monsieur le CG CALDELARI, je tiens à préciser que son acquisition passera par le patrimoine financier qui ne requiert pas de consigne au budget ; l'opération sera effectuée au moment opportun, mais que le montant soit prévu au budget de fonctionnement 2015 ou pas n'est pas relevant. La valorisation des terrains de Condémines : elle pourrait à futur représenter une ressource trop importante pour la Ville de Sierre pour que cette zone soit forcément consacrée à une halle de glace. Un simple calcul nous permet d'affirmer que les 25'000 m² de Condémines valent au prix du marché 2014 environ CHF 400.- par m², ce qui représente au total une valeur de 8 à 10 millions de francs. Ils seront bienvenus, Mesdames et Messieurs, à l'heure où il s'agira de consolider les finances communales et de contribuer à de futurs projets. Le risque de référendum : nous sommes d'avis que le risque de référendum est très élevé, s'agissant d'un projet qui va demander encore beaucoup de travail jusqu'à la présentation d'un crédit d'engagement. La proximité du centre-ville et de nombreuses habitations, tout comme la problématique de la sécurité et les dégradations régulièrement observées en milieux urbains lors de matchs à haute tension exposent un projet de halle de glace à Condémines à un refus de la population bien plus élevé qu'à Ecossia-Bozon. Ce serait donc conduire le projet de patinoire dans une impasse qui pourrait se révéler irréversible. Dans l'option retenue par le CM, l'étude de trafic et de parage est déjà réalisée. Ces questions sont coordonnées avec la zone industrielle de Daval, avec la zone sportive Ecossia-Bozon et avec les aménagements futurs de l'amélioration du téléphérique Chalais-Vercorin. L'ensemble de ces raisons, Mesdames et Messieurs, doivent vous inciter à permettre la poursuite du travail engagé par la Municipalité et donc à ne pas soutenir la démarche proposée par les motionnaires. Nous restons à votre disposition si d'autres questions se posent encore et je vous remercie de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci Monsieur le Président. Les débats sont ouverts. Y a-t-il des intervenants ?
Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers collègues. L'AdG a pris connaissance du texte modifié de la motion concernant une nouvelle halle de glace à Sierre. Loin de nous l'idée de nous opposer au projet d'une nouvelle patinoire ; nous sommes extrêmement conscients qu'il devient nécessaire de se pencher sérieusement sur le sujet. La majorité d'entre nous pourtant ne soutient pas la construction d'une infrastructure de sports de glace dans le secteur de Condémines/Métralerie. En effet, l'emplacement dicté par la motion se situe proche du centre-ville, à quelque 10 minutes à pied de la gare et de ce fait ne correspond pas à la vision de densification et de développement que nous désirons pour notre ville. Cependant, pour nous, pas question que cet espace devienne un quartier tel que les Platanes et impensable bien sûr, que ce lieu soit bradé pour renflouer les finances communales. Il est primordial qu'une réflexion approfondie et une étude poussée soit menée par le service de l'aménagement du territoire et urbanisme et qu'elle soit ensuite soumise aux CG lors d'une séance d'informations. Nous pourrions même imaginer qu'à terme Condémines/Métralerie devienne le lien manquant entre Finges, les berges du Rhône, Techno-Pôle, le centre-ville et le Théâtre des Halles. Une zone mixte où logements, détente, culture, vélos, piétons, enfants, jeunes, vieux et j'en passe, se côtoient agréablement. Cependant avant le vote, j'aimerais encore poser une question : comment vont être compensés les terrains agricoles nécessaires à la réalisation de la halle de glace à l'emplacement Micarna ? Merci de votre réponse.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Stèves CALOZ

Tout d'abord mes félicitations, les félicitations du groupe à M. VULTAGIO ; si je peux vous donner un conseil, prenez tout de suite contact avec la commission de gestion, vous pourrez certainement lui donner passablement de tuyaux supplémentaires pour proposer également des amendements qui risqueraient de nous amener vers un budget un petit peu plus simple. Cette motion RCCZ de Condémines/Métralerie : notre groupe s'est longuement penché sur cette motion. Tout d'abord on se réjouit d'avoir... vous vous rappelez au plénum de Muraz le groupe PDC avait proposé un amendement à la hausse de 21 millions pour construire une patinoire, c'est vous dire si on soutient ce projet. Sur le fond, ce projet, cet amendement, il a aussi poussé quelque part les quelques CG à déposer cette motion, on s'en réjouit évidemment. Sur le fond cette motion nous paraît intéressante parce qu'elle montre une volonté claire du Législatif d'aller enfin de l'avant avec ce projet. Cependant, deux notions sont contradictoires et restrictives : donner une garantie durable à long terme que l'affectation du site de Condémines/Métralerie soit en zone d'intérêt général ne veut pas dire grand-chose en soit, car sous certaines réserves un règlement peut toujours être modifié, donc la garantie n'apporte effectivement pas grand-chose. Sur la forme, cette motion vise deux objets : garantie durable d'affectation du secteur et localisation de la patinoire. Une motion doit en principe viser un seul but, non plusieurs, car sinon comment devrait réagir un CG qui désire dire oui à un but et non à l'autre ? S'agissant de la localisation de la patinoire qui est le deuxième but recherché de cette motion, effectivement selon la loi sur les Communes, la LCo, il s'agit de la compétence de l'Exécutif d'établir un projet de construction, bâtiment administratif, infrastructures publiques et autres ; le CG est ensuite libre de refuser ou non ce projet. Mais ce qui nous rend également sceptiques sur cette motion, c'est le caractère obligatoire de la construction d'une infrastructure fixe de sports de glace sur ce secteur de Condémines/Métralerie. Nous voyons deux inconvénients majeurs : les oppositions des riverains qui sont situés dans une zone précise avec un cadastre de prix défini qui ne sera certainement pas en adéquation avec le cadastre de prix imposés par la construction d'une patinoire. Ceci rendra d'autant plus difficile l'homologation par le Canton du nouveau règlement des constructions. Deuxième chose, dans ce laps de temps, les travaux d'étude... nous craignons que les travaux d'étude et de réflexion sur d'autres sites potentiels risquent d'être reportés. A l'heure de la votation de cette motion, notre groupe sera donc très partagé sur la position de cette motion. Voilà.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. D'autres interventions ? M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe PLR au nom duquel je m'exprime s'est penché sur le texte de la motion : aucune majorité ne s'est dégagée des discussions menées par notre groupe. Les divers arguments évoqués ont rapidement cédé la place à l'émotionnel, avant de laisser se confronter deux visions opposées de la ville. Le mérite de cette motion est toutefois de porter sur la table des débats des sujets aussi divers que l'aménagement du territoire, l'avenir des sports de glace ainsi que l'affectation future de la zone des Condémines. Certains relèvent la cohérence du plan directeur des sports, alors que d'autres critiquent une planification foncière incertaine. Les avis divergent quant à la possibilité d'une future mise en zone d'intérêt général des terrains Micarna alors que la Municipalité a déjà la maîtrise foncière d'autres terrains affectés à l'intérêt général au centre-ville. Nous relevons à ce propos que les surfaces Micarna ne sont pas des surfaces d'assolement. Pour ce qui est des ZIG, zones A, B et C, une chose également nous intrigue : c'est que selon le règlement de constructions la zone ZIG C correspond aux équipements administratifs et d'infrastructures et les exemples donnés sont gare et dépôt CFF, centre de la voirie, centre d'entretien RN 9, centre d'apprentissage, usine électrique, pénitencier, centre horticole, STEP. Pour ma part, je ne vois pas le lien avec une patinoire. Certains relèvent le risque élevé d'oppositions si une patinoire devait être érigée à Condémines, vu la proximité des logements. D'autres soulignent que le nombre élevé d'oppositions au réaménagement du centre-ville ne met pas pour autant en péril le projet. Tout le monde s'accorde néanmoins à dire que, quel que soit le lieu choisi, les procédures seront certes différentes, mais tout aussi longues. Certains encore craignent de futurs problèmes de sécurité, alors que d'autres estiment que ce ne sont pas les 200 usagers quotidiens qui poseront problème. Tout le monde ne s'accorde pas quant à la proximité des voies d'accès à Condémines ; nous ne sommes pas tous du même avis à ce sujet. En tout état de cause, l'avenir du secteur de Condémines interpelle les membres du groupe libéral-radical. Faut-il définitivement affecter ce lieu au hockey ? Est-ce le seul rempart contre une expansion immobilière à forte densité ? Une telle expansion ne serait-elle pas finalement une bonne chose et n'est-elle pas représentative d'une certaine réalité de la vie sierroise ? Des logements sont certes plus cohérents à Condémines qu'à Micarna, mais une chose est certaine : aucune transaction en vue de la vente de Condémines n'est en cours actuellement. Tous les membres du groupe sont par contre désireux d'aller de l'avant dans le dossier de la halle de glace. L'inquiétude est que rien ne se fasse durant les 10 prochaines années. Pour conclure, le groupe PLR renvoie chaque CG à apprécier quelle est sa propre vision de la ville et de l'avenir de notre cité et ne proposera donc aucune consigne de vote. Je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? M. GENOUD.

François GENOUD

Très volontiers, je voudrais répondre donc à la question qui reste en suspens, celle qu'a posée Mme Romaine EVEQUOZ, s'agissant de la compensation qui devrait être faite si nous entendons passer la parcelle Micarna, encore à acquérir, de zone agricole à zone d'intérêt général. Je précise d'abord que cette compensation, elle est pressentie à cause des nouvelles dispositions de la LAT, mais elle n'est pas forcément obligatoire. Nous pourrions en être dispensés, si nous parvenons à présenter un projet qui a un caractère cantonal ou régional. Cette question évidemment en soulève encore d'autres, mais il se pourrait que, dans le délai voulu, nous soyons dispensés de la compensation. Je précise aussi que la parcelle Micarna est une réelle enclave agricole dans un domaine où nous avons une zone industrielle à l'est ainsi que zone sportive et zone d'intérêt général au nord et à l'ouest. Vous dire aussi que la parcelle Micarna en particulier est une terre agricole, mais qu'elle n'est pas comprise dans le quota des terres d'assolement, ce qui va faciliter les choses. Et les discussions sont déjà en cours avec le service du développement territorial pour rechercher vers quelle autre zone d'intérêt général on se tournerait à Sierre pour faire cette compensation et deux propositions sont déjà sur la table : c'est une zone d'intérêt général proche du manège de Granges ainsi qu'une zone à l'est de Sierre, l'ex-parcelle Billieux où il y a maintenant des dépôts et ces deux parcelles pourraient très bien être rendues agricoles pour permettre à la parcelle Micarna de devenir d'intérêt général. Donc les possibilités existent, les démarches sont encore à faire, le CG sera encore sollicité pour accepter ces changements de zones, mais les portes ne sont pas fermées.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. D'autres interventions ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Nous sommes actuellement 55. M. STEINEGGER n'étant pas présent, c'est M. Sébastien DUC qui sera le scrutateur pour le PDC et Mme Géraldine COLLAUD n'étant pas présente, c'est M. Jean-Michel GANON-ZUBER qui sera le scrutateur pour le PLR. Mais avant de passer au vote, je vous rappelle que le bureau par la voix de son président vous donne le résultat des votes qui nous sont transmis par les scrutateurs. C'est pourquoi je vous demande, à vous scrutatrices et scrutateurs, d'être attentifs, de nous annoncer distinctement les résultats des votes, afin d'éviter des erreurs, de ne pas oublier les absentions et à vous, chers collègues, veuillez exprimer clairement votre vote pour leur faciliter la tâche. C'est nommément que je vous demanderai les résultats, en commençant, comme d'habitude par ma droite. Je vous rappelle que nous allons voter pour la motion sur la modification du règlement communal de construction et d'affectation des zones RCCZ du site Condémines/Métralerie. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour la votation de cette motion. Les CG qui acceptent la motion sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent la motion sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. **La motion sur la modification du règlement communal de construction et d'affectation des zones RCCZ du site Condémines/Métralerie est refusée par 31 non, 15 oui et 8 abstentions.** La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Merci à vous tous CG de faire confiance au projet que le CM a développé, sur lequel il s'engage à continuer de travailler, afin que le besoin en halle de glace soit satisfait dans les meilleurs délais. Merci aussi aux motionnaires d'avoir posé un certain nombre de questions, comme l'a dit l'un d'eux, ayant au moins le mérite de faire discuter cette question.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. M. CALOZ avait sollicité... ou M. ZUBER ? M. ZUBER.

Patrick ZUBER

Voilà, bonsoir Messieurs Dames. En projection le planning hebdomadaire, bien chargé, de la patinoire de Graben. Quelques chiffres sur la fréquentation de la patinoire de Sierre. Savez-vous que plus de 50'000 personnes utilisent la surface de glace de Graben chaque saison ? Cela peut paraître étonnant et pourtant... Quelque 200 à 300 personnes qui sont les écoliers, le mouvement juniors du HC Sierre, le club de patinage, le club de curling et bien sûr de quelques équipes d'élite du HC Sierre composent cette occupation. Tout ce petit monde profite de cette surface tous les jours, de août à mars, chaque saison. Nous devons être sensibles à la difficulté pour chaque club

- de ne pas pouvoir bénéficier d'un temps de glace suffisant,
- des conditions très vétustes qui leur sont proposées,
- des frais importants de maintenance et d'énergie.

Mais ça nous le savons déjà. Mesdames et Messieurs, il est grand temps d'agir. Afin de consolider l'élan de notre Exécutif et donner crédibilité au financement des études à se réaliser, je vous invite à lever la main en signe d'intention et de motivation à une nouvelle halle de glace, dans les plus brefs délais. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Attendez, alors... vous précisez que vous demandez un vote d'intention ? C'est ça, c'est ce qui se passe ?

Steves CALOZ

Oui, effectivement, par rapport à ce projet, nous proposons que ce projet doit être réalisé... d'infrastructure de glace, dans un délai de 4 à 6 ans. Nous proposons donc ce soir de demander, effectivement, un vote d'intention et de confiance au plénum pour montrer que nous avons la volonté de construire cette infrastructure de sport de glace dans un délai de 4 à 6 ans. Si le plénum se prononce favorablement ce soir, le signal donné à l'Exécutif sera clair et celui-ci prendra ses responsabilités en proposant un projet concret et prévoira dans le plan financier les mesures nécessaires. Voilà.

Raymond ZUFFEREY

Alors on peut bien faire un vote d'intention ; je vous signale quand même qu'un vote d'intention n'oblige à rien, mais on peut faire un vote d'intention. Ah, excusez, M. FADI.

David FADI

Bonsoir tout le monde. Tout le monde est acquis à la cause d'une patinoire... mais le vote d'intention : de quoi parle-t-on ? D'une structure de 1'000, 2'000, 5'000, 10'000 places ? C'est quoi le but ? Ce n'est pas mis à l'ordre du jour. Franchement, on vote sur quoi ? Une intention, mais laquelle ? Ça me pose problème, sincèrement.

Raymond ZUFFEREY

Une intention de faire une nouvelle patinoire, tout simplement.

David FADI

Mais enterrée, sur la Lune ?

Raymond ZUFFEREY

Ça, ce n'est pas moi qui peux vous le dire.

David FADI

C'est folklorique.

Raymond ZUFFEREY

Roger... M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, je ne peux pas valablement m'exprimer au nom des membres de mon groupe sans l'avoir consulté au préalable. Aussi, si vous entendez soumettre ce vote à un vote d'intention sur ce sujet-là, je demanderai au préalable au moins une interruption de séance, pour que je puisse consulter les membres de mon groupe.

Raymond ZUFFEREY

Conclusion, je pense qu'on peut passer au sujet suivant... Ou bien, vous voulez faire un vote ? Romaine.

Romaine EVEQUOZ

Je suis d'accord avec mes collègues des autres groupes. Il faut faire une interruption de séance pour voir ce que décident les autres CG, si on est d'accord de faire ce vote de soutien ou bien pas.

Raymond ZUFFEREY

M. GENOUD.

François GENOUD

Mesdames et Messieurs, avant cette interruption de séance et votre prise de position sur un vote d'intention, je voudrais vous faire savoir que le CM a aussi organisé, lui, son vote d'intention. Ça sera tout à l'heure, vous le saurez, quand il s'agira de débattre sur le budget et sur les amendements proposés par la commission de gestion. Notre intention, c'est de vous demander de renoncer à l'amendement concernant le crédit d'étude patinoire. Donc, tenez-en compte quand vous allez faire votre vote d'intention ; sachez qu'il s'agira d'être cohérents tout à l'heure. Merci beaucoup.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. Donc nous allons suspendre pour deux minutes.

(Courte interruption de séance).

Raymond ZUFFEREY

Bon, je vous demande de regagner vos places assez rapidement, hein, parce que je pense que la soirée va être longue. M. MATTER vous voulez prendre la parole. Allez-y.

Roger MATTER

Monsieur le Président, j'ai consulté les membres de mon groupe. Dans la très grande majorité, les membres du groupe radical ne souhaitent pas procéder à un vote d'intention et je pense rallie l'opinion de notre président François GENOUD sur le fait qu'il faudra se prononcer dans le cadre du budget sur l'amendement qui concerne l'étude de la patinoire.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Oui, Mesdames et Messieurs, je pense qu'il faut être clairs : on ne va pas voter pour savoir si on doit voter ou non. Le souci, c'est de montrer un signe clair à l'Exécutif, de dire le Législatif ce soir a donné une impulsion qui suit aussi l'impulsion de la motion pour dire on veut que ce projet soit inscrit dans des projets prioritaires, simplement. Le 4/6 ans, et bien on peut l'enlever, mais que ce soit inscrit dans un projet prioritaire et puis, évidemment que si on veut que ce soit inscrit dans des projets prioritaires, il faudra être rigoureux sur le traitement des amendements du poste patinoire. Donc il faudra accepter les études de cette nouvelle patinoire. L'endroit, tout le monde s'en fout où elle se situe la patinoire, on en veut une, c'est tout. Alors laissons travailler les gens, voilà.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Alors le groupe AdG est partant pour un vote d'intention, à la majorité.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme EVEQUOZ. Donc comme il y a deux chefs de groupe qui le veulent et un qui ne le veut pas, je vous propose de faire un vote d'intention pour donner un signe au CM de mettre le sujet d'une nouvelle patinoire en priorité. Ce sera sans obligation, ce ne sera qu'un signe. Je vous propose tout simplement, ceux qui sont d'accord de donner ce signe à la Municipalité de lever la main. Je pense qu'on n'a pas besoin de.... la démonstration est flagrante, **la majorité est pour donner un signe très fort à la Municipalité pour la construction d'une nouvelle patinoire.** C'est clair qu'on ne va pas vous donner les plans, le projet et tout ce qui suit...

6. BUDGET 2015 DE LA COMMUNE DE SIERRE

Raymond ZUFFEREY

Nous pouvons passer au point 6, budget 2015 de la Commune de Sierre. Je vous rappelle que selon l'article 21, alinéa 7 et sauf décision contraire du CG, seules les conclusions sont lues. Les amendements proposés par la Cogest interviendront lors des chapitres concernés.

a. Rapport de la commission de gestion

Raymond ZUFFEREY

A, rapport de la commission de gestion. Je passe la parole à M. Laurent DUCRY, rapporteur de la commission de gestion.

Laurent DUCRY

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, Mesdames et Messieurs les CM, Mesdames et Messieurs les CG, cher public. La Cogest a analysé le budget 2015 sur la base des documents fournis et des entretiens accordés par les CM, les chefs de service et par MM. François GENOUD et Jérôme CRETOL. Les membres de la commission de gestion remercient chaleureusement tous leurs interlocuteurs pour leur amabilité et leur disponibilité.

Analyses et décisions

La Ville de Sierre se trouve dans une situation financière délicate car elle doit réaliser plusieurs investissements importants pour son développement et simultanément faire face à un

budget 2015 déficitaire de CHF 4'153'100.– Un contrôle strict des charges de fonctionnement est nécessaire afin de limiter le déficit et de retrouver rapidement l'équilibre budgétaire. Il y a une année, la Municipalité avait laissé entendre qu'elle disposait de plusieurs pistes d'économie. Douze mesures ont été étudiées, six ont été retenues dont trois permettant des économies d'un montant total de CHF 113'000.– à 123'000.–. Cet effort est louable, mais il n'est pas suffisant étant donné que le déficit budgétaire est plus de trente fois supérieur aux mesures d'économies retenues. Nos attentes au niveau des économies n'ont pas été atteintes, et cela justifie a posteriori le refus de la commission de gestion et du plénum d'augmenter le coefficient d'impôt avant que des économies structurelles aient été réalisées. Cela nous amène également à proposer des amendements pour certains comptes non liés dont les budgets sont en hausse. En période de déficit, le maintien de certains budgets au niveau de 2014 ne va déjà pas de soi, des augmentations évidemment encore moins. Concernant les investissements au budget 2015, ceux-ci se situent à nouveau à un niveau élevé. Sierre investit pour l'avenir et c'est positif. Nous recommandons néanmoins quelques amendements au niveau des investissements. Comme déjà mentionné il y a douze mois, il est nécessaire d'opérer des choix au niveau des prestations fournies par la Commune, sans tabou ni a priori. Arrivée au terme de son analyse, la commission de gestion recommande au CG :

- d'entrer en matière,
- d'approuver le budget 2015 avec les amendements proposés,
- et d'autoriser le CM à contracter les emprunts que ce budget implique.

Le rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents. Pour la commission de gestion, sa présidente Sabine REY et son rapporteur moi-même.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. DUCRY. Au nom du bureau, j'en profite pour remercier la commission de gestion et sa présidente, Mme Sabine REY, pour la qualité du travail effectué. Avant d'ouvrir les débats sur l'entrée en matière, la Municipalité désire-t-elle intervenir ?

François GENOUD

Mesdames et Messieurs, le CM remercie la commission de gestion pour son important travail d'investigation et pour la finesse de son analyse. Et là je profite de faire une parenthèse pour féliciter les personnes qui ont été désignées ce soir pour occuper des places dans la commission de gestion et dans la commission du développement durable. Il prend note, le CM, des conclusions du rapport de la Cogest, mais ne partage pas les appréciations qu'elle a faites sur les rubriques faisant l'objet de propositions d'amendements. Nous nous permettrons donc d'intervenir dans la discussion de détail sur ces différents objets, afin d'apporter, peut-être, un éclairage complémentaire sur les problématiques et ainsi permettre au plénum de se prononcer en toute connaissance de cause. Je cède le micro à mon vice-président, M. Olivier SALAMIN, qui voudrait aussi en préambule faire un commentaire sur les questions de culture.

Olivier SALAMIN

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les CG, chers collègues. J'aimerais vous adresser un message en tant que représentant politique d'un service largement concerné par les amendements proposés par la Cogest. Nous nous engageons, dans l'élaboration de notre politique culturelle à respecter trois fondamentaux :

- le suivi d'un cadre budgétaire strict tout d'abord ; le même que 2014 qui avait conduit à une économie substantielle de près de CHF 200'000.– dans le service sur les CHF 850'000.–, soit près du quart des économies totales sur le budget de fonctionnement. En plus, de cet exercice contraignant, le dicastère a subi des amendements de CHF 50'000.–. Dans le budget 2015, un effort supplémentaire a été demandé par la Cofi et il a été accepté par le Conseil pour faire des économies complémentaires de près de CHF 30'000.– notamment sur la bibliothèque. Enfin, le cadre budgétaire proposé en 2016 pour le dicastère est le seul qui devra produire un effort d'économie supplémentaire de - 0,5 % ;
- le deuxième concerne le respect d'un principe de transparence qui donne accès aux CG ainsi qu'au public à l'ensemble de la répartition des subventions ; c'est le rapport d'activités que vous trouvez en ligne et que vous aurez en début d'année prochaine sur l'année 2014 ;
- à respecter, enfin, un regroupement de nos actions dans les trois axes de développement choisis, soit patrimoine, image contemporaine et musiques actuelles sous le chapeau général de la création dont le Théâtre les Halles est le fleuron cantonal.

De fait, les amendements qui sont proposés par la Cogest ne sont pas sans conséquence. Il faut d'abord se souvenir que chaque fois que nous soutenons un projet plus que l'année précédente, c'est en ayant trouvé les montants dans le cadre d'une baisse du financement d'autres projets. Par exemple, le budget de la maison de Courten a été resserré au profit d'une mise en avant de la création au Théâtre les Halles. C'est un choix de politique culturelle, discutable sans doute à bien des égards, mais si l'amendement de la Cogest passe sur le Théâtre les Halles, la culture serait alors triplement pénalisée : d'abord dans le cadre très strict qui lui est imposé notamment avec les demandes complémentaires de la Cofi ; ensuite, le montant qui a déjà été réduit sur les Caves de Courten serait perdu et puis on perdrait enfin le montant qui a été alloué pour le Théâtre les Halles. Par les temps qui courent, toutes les économies sont évidemment bonnes à prendre, mais il me semble que les amendements proposés dans le cadre de la culture par la Cogest soulèvent une ambiguïté majeure. La Cogest propose des mesures d'économies qui vont infléchir la politique culturelle, sans amener un impact économique significatif sur les finances globales de la Ville. Personnellement, j'ai toujours été favorable, vous le savez, aux propositions de la commission ad hoc sur la culture, par exemple l'élargissement de la commission culturelle ou la production d'un rapport d'activités annuel ou sur la constitution d'une commission culturelle permanente au sein du CG, proposition qui a récemment été refusée dans la dernière modification du règlement. Il s'agit donc bien de ne pas faire une politique culturelle à l'envers en la contraignant par de mesures d'économies, alors même que ces mesures garderont un impact très modeste sur le fonctionnement financier général de la Ville. J'aimerais en conclusion vous dire que si cet impact reste mesuré au niveau des finances de la Ville, ils vont entraîner des conséquences importantes sur plusieurs projets, sociétés ou manifestations d'importance, dont je vous ferai le détail au fur et à mesure des amendements qui vous seront proposés. Je vous remercie pour votre bonne attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci à la Municipalité pour ces précisions.

b. Entrée en matière

Raymond ZUFFEREY

B, entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers collègues. L'Alliance de Gauche s'est penchée avec intérêt sur le budget 2015 et en déduit qu'il ne diffère guère de celui de l'an passé. Pas de grands changements en vue, par contre il est appréciable de voir les efforts fournis par la commission de gestion pour tenter d'équilibrer le budget en grappillant par-ci par-là quelques milliers de francs. Peine perdue, car le CG a accepté ces dernières années, en grande majorité et en toute connaissance de cause, des investissements importants et les charges qui en découlent. Nous restons persuadés que la Municipalité en est consciente et qu'elle met tout en œuvre afin de répartir au mieux les deniers publics dans les comptes non liés. Toutefois, on pourrait déplorer la diminution du budget à la bibliothèque pour l'achat de nouveaux ouvrages mais, dans l'ensemble, des efforts ont plus ou moins été faits dans tous les secteurs. Il est vrai que cette période d'austérité frappe un nombre croissant de communes alentour ainsi que l'Etat du Valais, de quoi nous laisser songeurs. Le fait de vouloir encore à tout prix diminuer les enveloppes budgétaires dans la culture et le sport donne l'impression de vouloir absolument tomber dans la sinistrose. Si nous persévérons sur cette voie, toutes les énergies professionnelles et bénévoles positives qui se déploient depuis de nombreuses années autour du théâtre, de la musique, du sport et j'en passe, s'étioleront avec, pour conséquence, un repli sur nous-mêmes, néfaste pour l'avenir de notre région. L'important pour notre ville est que la population continue à se rencontrer, échanger, premièrement dans les zones de rencontres qui doivent encore être développées et améliorées et deuxièmement dans des lieux de rencontres vivants, inventifs et chaleureux. Pour cela, il est important de donner les moyens à tous ces acteurs de continuer à œuvrer dans les différents domaines qu'ils affectionnent et qui nous permettent de vivre Sierre dans le réel et, espérons, dans un futur proche, de mieux vivre à Sierre. Sur ce, l'AdG est d'accord d'entrer en matière sur le budget 2015.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres intervenants ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Le groupe DC remercie la Cogest pour son excellent travail. Un budget 2015 qui prévoit un excédent de charges de CHF 4'153'000.–, des investissements nets de CHF 21'180'000.– et des charges qui augmentent de 2,8 % ne laissent pas forcément apparaître la volonté exprimée par la Municipalité à maintes reprises de maîtriser ses finances. Comme nous l'avait dit Monsieur le président lors de la séance de présentation des comptes, je cite « *ce budget est à géométrie variable* ». Un budget à géométrie variable est-il en adéquation avec une réelle volonté de priorisation des investissements et des charges de fonctionnement ? Permettez-nous d'en douter. Une remarque sur les amendements : le budget 2015 comporte quelque 640 comptes associés à des dépenses, charges et investissements confondus. Sur ces 640 rubriques, il est quand même intéressant de rappeler, seule une cinquantaine sont potentiellement amendables, soit environ 8 % des rubriques. Tout simplement proposer est forcément dérisoire par rapport à des charges financières et des investissements bruts de l'ordre de 75 à 25 millions. Mais ce n'est pas pour autant que le Législatif doit renoncer à proposer, à valider des amendements de principe quand, dans les faits, l'Exécutif est en contradiction avec le message qu'il entend faire passer. La Municipalité affirme maîtriser strictement les coûts, partout où elle peut le faire et affiche comme ambition dans son plan financier à 4 ans une diminution annuelle des charges nettes de 0,5 % dans les domaines des affaires culturelles, du sport et du culte, un dicastère où on peut légitimement attendre une maîtrise des dépenses. Or, les charges nettes budgétisées dans les comptes 40, puisque c'est pratiquement les seuls qu'on peut amender, ont augmenté de 4,1 % ; elles auraient même été majorées de plus de 5 % si par un jeu d'imputation interne les intérêts/amortissements du bâtiment du Théâtre les Halles n'étaient pas passé de CHF 170'000.– à CHF 100'000.–. Les différents amendements ont soulevé de nombreuses questions lors des séances de groupes. Au moment de traiter les amendements proposés par la Cogest dans le domaine de la culture et du sport notamment, notre groupe estime qu'avec un budget déficitaire, il est tout à fait inopportun

- de majorer respectivement de CHF 20'000.– et CHF 10'000.– des soutiens apportés aux manifestations artistiques et culturelles ainsi qu'à la fondation Rainer Maria Rilke,
- d'augmenter le budget alloué à la création des Halles dans l'irrespect de la volonté du CG de contenir cette rubrique à un certain niveau,
- de faire passer en dessous de la barre des CHF 50'000.– le poste mobilier, matériel et équipement du Théâtre les Halles, de manière à ce qu'il ne soit plus amendable par le plénum,
- de réintroduire l'attribution des mérites sportifs, alors que l'an passé, la Municipalité avait décidé de les suspendre pour des raisons de réduction des dépenses.

Cela étant, le débat autour de la culture et du sport ne doit pas occulter le fait que la commission de gestion n'a pas proposé d'amendement pour la majorité des dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.–, apportant ipso facto son soutien

- à tout ce qui est de nature à promouvoir Sierre sur le plan économique et touristique : promotion économique, politique touristique, Vinea, Techno-Ark, Musée de la vigne, vins, réhabilitation des lacs, château Mercier,
- garantir aux écoliers une formation de qualité dans de bonnes conditions, la formation indispensable au succès économique de notre pays,
- assurer le fonctionnement administratif qualitatif et technique de la Ville,
- communication, publications, etc.
- garantir la sécurité de nos enfants et des adultes, patrouilleurs scolaires, sentiers pédestres.

Ceci étant dit, dans ses considérations générales, le groupe PDC entre en matière sur ce budget 2015.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. D'autres intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. Il est depuis quelques années une tradition selon laquelle, à l'heure de la discussion sur le budget, les chefs de groupe, avant d'inviter leurs collègues à accepter l'entrée en matière, lancent quelques pics acerbes à l'égard des chiffres

présentés. Pour cet exercice encore, je ne dérogerai pas à la règle. Nous constatons il est vrai quelques améliorations au niveau des rentrées financières, mais avec un déficit de près de 4 millions, ce n'est toujours pas satisfaisant. Sur près de 75 millions de charges globales, ce déficit révèle que le message lancé par le CG ici même il y a une année n'a pas été entendu. Ce message est pourtant clair : les structures communales doivent être sévèrement étudiées et des mesures d'économies durables entreprises. Le CG attend bien plus que ce qui lui est proposé. Le budget est une fois de plus mauvais. Le courage politique est peut-être de proposer certaines restrictions même si celles-ci sont impopulaires. Nous constatons que le principe de prudence excessivement appliqué pour le précédent budget a été atténué cette année, ce qui doit également mettre en balance la légère amélioration que nous avons observée. Nous relevons que les plus gros investissements ont déjà été décidés et qu'avec un recours théorique à l'emprunt de 13 millions sur 21 millions d'investissements, l'endettement du ménage communal est mesuré et acceptable. Tout en remerciant la Cogest pour son excellent rapport, le groupe PLR accepte et recommande l'entrée en matière. Je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? M. RIGOLI.

Yvan RIGOLI

Monsieur le Président du CG, Monsieur le Président de la Municipalité, chers membres du CM, chers-ères collègues membres du CG. Lors du rapport de la commission de gestion sur le budget 2014, la Cogest souligne que les mesures entreprises afin de trouver des comptes équilibrés ne sont pas suffisantes. La Cogest demande à l'Exécutif de mener une réflexion de fond afin d'opérer à des économies structurelles. Les trois groupes étaient d'avis de revoir la priorité de nos dépenses. Dans le procès-verbal de la dernière séance 2013 concernant la votation du budget 2014 et je cite Monsieur le président du CM, François GENOUD : « *le CM va se livrer prochainement à un examen des prestations communales dans la perspective de réduire certaines dépenses et de diminuer ainsi les charges salariales en relation. Ces mesures déploieront leurs effets au niveau du budget 2015.* » A la lecture de celui-ci et compte tenu du résultat proposé, je ne trouve pas la réflexion de fond entreprise en 2014. Est-ce que celles-ci ont été faites ? Je ne le pense pas. C'est pour cela aussi que dans le budget 2015, la question de l'augmentation du coefficient d'impôt ne s'y trouve pas. Ni l'examen des prestations communales. Ce ne sont pas les 12 points entrepris ? Donc les remarques, discussions, interpellations, questions et menaces qui se sont succédé lors de l'interminable soirée du plénum du 18 décembre 2013 n'auront pas servi à grand-chose, si ce n'est de se retrouver un an après avec une copie presque identique au budget 2014. Nous allons donc probablement recommencer ce petit jeu ce soir et je vous donne rendez-vous dans un an pour le tome III. Je trouve que l'on ne prend pas en compte l'avis du CG, la Municipalité fera de toute façon comme elle l'entend. Personnellement cela ne me convient pas et c'est pour cela que je refuserai d'entrer en matière sur le budget 2015. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. RIGOLI. D'autres interventions ? Si ce n'est pas le cas, nous allons voter l'entrée en matière. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY, M. DUC, M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. M. DUC. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. M. DUC, M. GANON. Merci. **L'entrée en matière est acceptée par 51 oui, 1 non et 2 abstentions.**

c. Lecture du budget, discussion de détail

Raymond ZUFFEREY

C, lecture du budget, discussion de détail. Je vous rappelle que le budget est voté rubrique par rubrique, que seules les dépenses non liées supérieures à CHF 50'000.– peuvent faire l'objet d'un amendement et votées par le CG. Le document budget 2015 de la Ville de Sierre, dépenses liées et non liées, précise quels comptes peuvent faire l'objet d'amendements, document qui vous a été remis avec le budget 2015. Si une rubrique fait l'objet de plusieurs amendements, ceux-ci seront traités chronologiquement de la manière suivante : selon l'article 28 de notre règlement, nous voterons d'abord s'il y a lieu la proposition de la commission de

gestion, ensuite les propositions individuelles selon les montants par ordre décroissant, en commençant par le plus élevé. L'amendement accepté sera celui qui obtient la majorité absolue des votes. Si aucun amendement n'obtient la majorité absolue, c'est le montant proposé par la Municipalité qui sera accepté, sous réserve du vote final du budget. Veuillez prendre vos fascicules du budget 2015. La lecture du budget se fera par groupe ou chapitre de compte. Pour vos éventuels amendements ou discussion du détail d'une rubrique, je vous rends attentifs d'intervenir lors du bon groupe ou chapitre de compte concerné, de ne pas mélanger les comptes de fonctionnement et les comptes d'investissement et de préciser le numéro du compte et la désignation au début de votre intervention. Merci. Lecture du budget, résultats, récapitulation du compte administratif, pages 3 à 6, des interventions ? Récapitulation des charges et des revenus de fonctionnement par nature, pages 7 et 8, des interventions ? Charges et revenus du compte de fonctionnement, comptes 10, administration générale, pages 9 à 13, des interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

Cet amendement ne concerne pas une dépense, il concerne une rubrique et cette rubrique c'est une recette. Le compte 10.409.423.01 redevances publicitaires. Cette rubrique comptable de revenus était budgétisée depuis l'exercice 2011 à un montant de CHF 60'000.-. Cela a été relevé dans le rapport de la Cogest. Selon ce même rapport, ces mesures concrètes ne sont toujours pas arrêtées, alors que ce montant continue à être budgétisé, afin d'édulcorer le budget. C'est une rubrique, il y en a certainement d'autres dans le style qui contribuent à améliorer le budget. Le groupe DC vous propose d'amender ce compte à CHF 0.

Raymond ZUFFEREY

Est-ce que la Municipalité désire intervenir ?

François GENOUD

Volontiers, donner peut-être une petite explication sur ce sujet. Les recettes publicitaires attendues dépendent de la mise en place d'un concept d'affichage au bord des routes, des routes principales sur territoire public naturellement. Ce concept n'est pas encore disponible, il n'est pas encore prêt à être mis en location auprès d'éventuelles sociétés spécialisées ; nous le regrettons, nous souhaitons effectivement que cela puisse être mis en vigueur le plus vite possible, mais nous ne saurions combattre l'amendement proposé par M. CALOZ. Ça nous permettra, au moment où nous présenterons les comptes 2015 peut-être, d'afficher des résultats encore meilleurs que prévus.

Raymond ZUFFEREY

Vous confirmez votre amendement M. CALOZ, bon pour une recette s'il y en a... ? Donc on va passer au vote. Il y a d'autres interventions pour ce compte, excusez-moi ? D'autres interventions pour ce compte ? Alors compte 10.409.423.01 redevances publicitaires amendé à CHF 0. Les CG qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. GANON. Donc **l'amendement est accepté par 33 oui, 12 non et 9 qui n'ont pas... 9 blancs** ; donc le budget du compte 10.409.423.01 est amendé à CHF 0. D'autres interventions concernant les comptes 10 ? Non. Compte 20, sécurité publique, pages 14 à 19, des interventions ? Comptes 30, enseignement et formation, pages 20 à 24, des interventions ? Comptes 40, affaires culturelles, sports et culte, pages 25 à 32, des interventions ? M. DUCRY.

Laurent DUCRY

Alors la première intervention concerne le compte 40.100.365.00, sociétés culturelles. Les montants portés à ce compte ont fortement augmenté au fil des années, passant de CHF 39'600.- en 2004 à CHF 73'050.- en 2013 (+ 84.5 %). En 2014, la somme budgétée est passée de CHF 73'000.- à CHF 60'000.- au motif que le soutien accordé à l'Unipop, comptabilisé dans cette rubrique, avait été transféré dans le compte 30.100.365.00 « subsides et soutiens divers ». Dans un souci de rigueur budgétaire, la Cogest propose de maintenir le budget de ce poste au niveau de 2014 et d'amender de CHF 5'000.- ce compte 40.100.365.00, le ramenant à CHF 60'000.-.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. DUCRY. D'autres interventions concernant ce compte ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du CM, Mesdames Messieurs les membres du CG, chers collègues. Avant de parler de ce thème spécifique, j'aimerais juste faire une remarque peut-être un peu légère, je ne sais pas si peut-être la plupart d'entre vous ont vu ce film « Le jour de la marmotte ». C'est quelqu'un, c'est un héros qui vit chaque année, chaque jour la même journée et puis au bout d'un certain temps il décide de faire quelque chose de cette journée et puis il apprend à faire du piano, il apprend à faire de la sculpture, il apprend la littérature italienne ; donc il décide de changer les choses et aujourd'hui, j'ai l'impression, moi, d'être ce héros, de vivre cette journée de la marmotte puisque depuis que je suis au CG, chaque année, lorsqu'on fait cette séance de budget et bien on entend toujours la même chose... c'est... c'est... j'ai l'impression de revenir en arrière et puis donc je m'identifie assez à ce personnage et j'aimerais bien, moi aussi, faire quelque chose et puis changer un peu de stratégie. On avait effectivement l'année passée proposé de faire une commission de la culture et du sport, pour avoir une certaine vision, pour avoir une stratégie, malheureusement ça n'a pas été le cas ; donc j'aimerais que ce soir on puisse peut-être changer un petit peu de vision et puis au lieu de sabrer systématiquement dans la culture et bien qu'on se dise, tiens et si on investissait là-dedans, si on faisait quelque chose ? Voilà, ça c'était juste une remarque un petit peu, un petit peu légère. Voilà. Par rapport à ce poste, j'aimerais tout d'abord vous lire une citation relative à la politique culturelle, donc je cite : *« les objectifs de la culture et de l'éducation sont convergents : il s'agit de donner des clés aux jeunes – et à l'ensemble des citoyens – pour comprendre le monde dans lequel ils vivent. Dans un monde globalisé, la culture, comme l'éducation, permettent à l'individu de trouver sa place, lui donnent des repères... Vivre dans un pays où les langues sont au moins autant de cultures et où les cantons et les villes sont marqués par une vie et des traditions culturelles très diverses et intenses, a pour corollaire l'interrogation de ce qui nous unit et nous fait vivre ensemble. Nos artistes et nos créateurs ont besoin d'une politique cohérente qui dépasse les espaces institutionnels des villes, des cantons ou même d'un pays. Ce ne sont là que quelques-uns des défis auxquels la politique doit donner une réponse nationale. Et pour réussir cette politique nationale de la culture, il faut que les différents partenaires – Confédération, Cantons, Communes - agissent ensemble et en cohérence. »* Ces mots appartiennent à Isabelle CHASSOT, directrice de l'office fédéral de la culture. Et pour rappel, la Confédération a octroyé 1,2 milliards pour la culture, soit une augmentation de 3,4 % sur 5 ans. Donc il n'est pour moi ni cohérent, ni compréhensible et encore moins acceptable que le CG de Sierre, sous prétexte d'économie, rabote 5000 francs dans le domaine des sociétés culturelles de la Commune, sur un budget de 90 millions. Pour celles et ceux qui l'ignorent encore, nous parlons ici de 17 sociétés concernées par cet amendement : il s'agit de la fanfare la Fraternité de Noës, la Stéphanie de Granges, le chœur Arc-en-Ciel des enfants, la société des tambours et fifres sierrois, l'Unipop, le chœur mixte de Granges, le chœur Edelweiss de Muraz, le chœur mixte de Ste-Croix, la société de chant Ste-Cécile, la société de chant la Thérésia de Noës, le Gemischer Kirchenchor, le Sierre Pipe Band, les Zachéos, la société des écrivains valaisans, le corps de Dieu de Villa, le corps de Dieu de Borzuat et le club philatélique de Sierre. Chères et chers collègues, membres du CG, je vous demande de faire preuve d'ouverture et de cohérence. Continuer à soutenir nos sociétés locales, c'est soutenir la vie sociale sierroise, soutenir la jeunesse, soutenir enfin la culture qui rassemble et qui élève. Donc élevons-nous donc contre cet amendement de la Cogest et refusons-le de façon unanime. Je vous remercie de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. METRAILLER. D'autres interventions concernant ce compte ? M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. En tant que juriste, il y a une loi parmi tant d'autres que je préfère, il s'agit de la loi du moindre effort. Aussi pour m'éviter de me lever pour les trois prochains amendements, je me prononcerai directement au nom du groupe sur l'amendement proposé sur le compte sociétés culturelles, manifestations artistiques et culturelles, fondation Rilke et TLH. En ce qui concerne les amendements proposés par la Cogest, le groupe PLR estime qu'ils ne suffiront pas à sauver la république. Il reconnaît toutefois leur portée hautement symbolique. Il s'agit de petits montants, certes, mais avec une valeur d'exemple. Le groupe PLR

reconnait aussi les efforts effectués par la Municipalité puisque le budget total des postes liés à la culture n'a pas été augmenté. Le groupe PLR estime que cet amendement, ainsi que les trois suivants, ne reposent pas sur une mauvaise tenue des comptes eux-mêmes, mais sur une simple volonté de rigueur budgétaire. Dans une volonté de cohérence et ne voyant pas une critique à formuler dans la tenue des comptes, le groupe PLR n'acceptera pas cet amendement ainsi que les trois suivants. Je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? M. GENOUD... M. SALAMIN pardon.

Olivier SALAMIN

En guise d'introduction et par rapport aux commentaires qui ont été apportés, j'en viens à me poser une question veut-on pour la culture sierroise une copie à l'identique ? Nous avons fait le choix que non, nous avons pris un certain nombre de risques, sûrement pas celui de présenter deux fois de suite un compte incompressible à CHF 51'000.-. Evidemment, on en vient à vouloir taper sur le clou qui dépasse...J'aimerais aussi inviter M. CALOZ, suite à son intervention, dans sa volonté de développer l'économie, le tourisme et les écoles de bien peser la place que la culture occupe comme moteur de ces secteurs, à l'instar de la citation qui a été rappelée par Robert METRAILLER. Concernant le compte sociétés culturelles, c'est vrai, le montant global de cette rubrique a progressé au fil des ans. Rappelons qu'en 2007, à la demande de CG, le CM avait réexaminé l'ensemble des critères d'attribution des subsides aux sociétés culturelles. Il ressortait de cette analyse une adaptation de certains subsides, soit un montant total supplémentaire de CHF 21'000.-. De nombreuses sociétés ont été mentionnées par rapport aux soutiens nécessaires, mais on peut, à titre d'exemples, donner des adaptations qui ont permis à différents groupes dont par exemple la Fraternité et la Stéphanie de passer de subsides en 2004 qui se montaient à CHF 5'500.- - CHF 1'000.- pour l'école de musique - à des montants de CHF 10'000.- en 2007 et CHF 12'000.- à partir de 2008 ; la société des tambours et fifres sierrois de CHF 5'500.- en 2004 à CHF 10'000.- dès 2007. Par ailleurs des montants ponctuels sont attribués, notamment à l'occasion de changements de costumes. L'adaptation des CHF 5'000.- proposée par la Municipalité : en rappelant le cadre qui a exigé qu'on aille chercher cet argent, par rapport à d'autres soutiens qui auraient pu être apportés au niveau de la culture. Sont proposés par la Municipalité pour 2015 et concernent une nouvelle demande celle du Heilig Geist, société sierroise germanophone. Une conséquence probable de cet amendement ... non pardon, ce n'est pas l'amendement, donc une conséquence probable de leur venue dans le secteur culturel serait une diminution du budget dans la rubrique culte, donc un transfert de charges ; nous attendons encore de la part du Heilig Geist des éléments chiffrés à ce propos et il leur a été demandé de nous fournir avant libération du montant, cette exigence comptable. Raison pour laquelle le CM a inscrit un montant total de CHF 65'000.- en 2015. Par ailleurs, il y a peu de projets qui concernent la communauté germanophone ; donc l'activité que le Heilig Geist propose dans sa salle, de nombreuses sociétés culturelles en bénéficient. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN. D'autres interventions pour ce compte ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Compte 40.100.365.00, sociétés culturelles, montant CHF 65'000.-. La proposition de la Cogest est d'amender ce compte à CHF 60'000.-, soit une diminution de CHF 5'000.-. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON. **Le compte 40.100.365.00, sociétés culturelles, amendé à CHF 60'000.- est refusé par 41 non, 11 oui et 2 abstentions.** D'autres interventions pour les comptes 40 ? M. DUCRY.

Laurent DUCRY

Pour le compte 40.100.365.02, manifestations artistiques et culturelles. Le budget 2015 prévoit CHF 20'000.- de plus par rapport au budget précédent, car la Municipalité souhaite soutenir la mise sur pied d'un nouveau spectacle d'été en 2015. Un montant de CHF 30'000.- a en effet été réservé dans cette rubrique pour la Compagnie Opale. Dans un souci de rigueur budgétaire, la Cogest propose de maintenir le budget de ce poste au niveau de 2014 et d'amender de CHF 20'000.- ce compte, le ramenant à CHF 100'000.-. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. DUCRY. D'autres interventions concernant ce compte ? Mme MORARD.

Pascale MORARD

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs les CM, chers collègues CG. Je ne sais pas si vous êtes comme moi, à quelques jours du 24 décembre, mais je me réjouis des festivités de Noël, de Saint-Sylvestre et des jours de congé. Il y a un mois, je me réjouissais de la Sainte-Catherine ; en été, je me réjouis de partir en vacances. J'apprécie ces temps forts qui jalonnent mon année. A Sierre, il y a également des rituels auxquels chacun de nous tient. Pour certains, ce sera les fêtes religieuses, pour d'autres les festivals ; d'autres se réjouissent de la reprise des matchs de leur équipe favorite. Et pour beaucoup d'entre nous également la Sainte-Catherine. Chaque deux ans, la compagnie Opale promeut le théâtre en jouant dans ce lieu si cher aux Sierrois, le château Mercier. Certains ont ri à en perdre le souffle en voyant Pierre-Isaïe DUC s'empiffrer de spaghetti lors de la représentation des « Femmes savantes ». Lors de la dernière pièce jouée en 2013, le rire était un peu plus jaune puisqu'il évoquait avec cynisme les stratégies pour obtenir la fameuse « Augmentation ». La compagnie Opale prévoit son 5^{ème} spectacle au château Mercier. Cette compagnie professionnelle est sierroise ; depuis 1985, elle monte, joue, crée des spectacles qui sont souvent programmés bien au-delà de la cité sierroise : Monthey, Genève, Paris. Elle travaille avec de fameux metteurs en scène, dont Alain KNAPP. Elle est reconnue pour son travail par ThéâtrePro Valais en recevant durant trois ans d'affilée une résidence au théâtre du Crochetan. Durant cette résidence, la compagnie se retrouve durant deux semaines sur le site de Malévoz pour écrire, jouer, créer. C'est durant cette période que le spectacle proposé en 2015 a été conçu. Consciente des soucis financiers de la Municipalité, la compagnie a restreint son budget, passant de CHF 80'000.– en 2013 à CHF 30'000.– pour celui de 2015. Moins d'heures de répétitions, moins de comédiens, un gradin plus petit sont les efforts assumés et consentis par la compagnie. Le projet 2015 se veut en cohérence avec la réalité valaisanne et son 200^{ème} dans la Confédération puisqu'il présentera à travers « Petite comédie suisse » les différents aspects de nos concitoyens. Une compagnie de théâtre professionnelle, reconnue dans le milieu, qui met en valeur Sierre et qui permet au talent de jeunes comédiens de faire leurs premiers pas dans le métier comme Emmanuelle PERRUCHOUD, Etienne ARLETTAZ, Jean-François MICHELET, Frédéric PERRIER. La compagnie Opale, pour mener à bien son travail de qualité, avec le professionnalisme qui la qualifie doit pouvoir compter sur le soutien biennal de sa Municipalité. C'est pour ces raisons et parce que je me réjouis déjà de leur prochain spectacle que je vous invite à refuser cet amendement. Merci pour votre écoute.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme MORARD. D'autres interventions pour ce compte ? M. SALAMIN.

Olivier SALAMIN

Je vous remercie tout d'abord pour votre décision concernant la rubrique précédente et vous invite, en particulier sur cet amendement, à garder cette ligne. La Municipalité a choisi de soutenir un spectacle d'été en plein air réalisé par la compagnie de théâtre sierroise, comme cela a été expliqué. Il juge qu'il s'agit d'une offre culturelle intéressante pour la période estivale, hors saison théâtrale, dans le domaine des arts de la scène. Effectivement, il a été demandé un effort conséquent à la compagnie pour dimensionner son projet dans les moyens dont nous pouvons disposer. Par ailleurs, je vous rappelle qu'il s'agit d'une enveloppe qui est gérée par la commission culture et qu'en fonction de l'amendement un choix devra être fait ; par exemple, celui de maintenir ce spectacle d'été au détriment, à ce moment-là, d'un certain nombre d'autres manifestations ou alors effectivement le supprimer. Sur ce deuxième amendement aussi, il me semble qu'il y a une économie par rapport aux manifestations et à la dynamique qui peut être mise en place que je vous invite à refuser. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN. D'autres interventions pour ce compte ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

J'aimerais juste, Olivier, que tu donnes une compréhension à ce que tu viens de dire. Si on comprend bien, si on amende ce poste, ce n'est pas forcément la compagnie Opale, mais c'est d'autres sociétés culturelles qui peuvent en pâtir selon le choix ? Si j'ai bien compris, c'est ça ?

Olivier SALAMIN

La commission a compétence pour attribuer les montants de l'enveloppe en fonction des demandes qui sont là. Mais l'adaptation par rapport aux lignes budgétaires qui sont là jusqu'à présent a été faite en ajoutant ce montant dédié au spectacle d'été qui revient tous les deux ans.

Silvio CALDELARI

Bon, alors personnellement, je vous invite à ne pas soutenir cet amendement offrant ainsi une nouveauté biennale comme on dit, mais un futur spectacle dans lequel je me réjouis également de rire. Ça sera drôle.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALDELARI. D'autres interventions pour ce compte ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Compte 40.100.365.02, manifestations artistiques culturelles, montant CHF 120'000.–. La proposition de la Cogest est d'amender ce compte à CHF 100'000.–, soit une diminution de CHF 20'000.–. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Pardon... Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON. Les CG qui refusent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Merci. **Le compte 40.100.365.02, manifestations artistiques culturelles amendé à CHF 100'000.– est refusé par 32 non, 15 oui et 7 abstentions.** Y a-t-il d'autres interventions pour les comptes 40 ? M. DUCRY.

Laurent DUCRY

Pour le compte 40.100.365.05, fondation Rainer Maria Rilke Une augmentation ponctuelle du subside avait été accordée en 2013, faisant passer celui-ci de CHF 60'000.– à 70'000.–. Le soutien est repassé à CHF 60'000.– en 2014. Dans un souci de rigueur budgétaire, la Cogest propose d'aligner le budget 2015 sur celui de 2014 et d'amender de CHF 10'000.– ce compte, le maintenant à CHF 60'000.–.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. DUCRY. D'autres interventions concernant ce compte ? M. JULEN.

Stefan JULEN

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les CM, chers collègues. La fondation Rilke s'occupe du riche héritage de l'écrivain et s'est installée depuis 1987 à la maison de Courten, qui est maintenant propriété de la Commune. Le CG avait dans son ancienne législature l'occasion d'une visite de la fondation, son musée, ses archives et son travail. La fondation Rilke s'occupe de plusieurs milliers de documents et fait partie du patrimoine culturel de la Ville. Si on amende de CHF 10'000.– le budget de ce compte, c'est un mauvais signe, aussi parce que la collaboration entre fondation et festival Rilke va s'améliorer. Avec CHF 70'000.–, nous gardons le même montant que dans les budgets 2011 et 2013. Pour ces raisons, l'AdG propose de renoncer à cet amendement.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. JULEN. D'autres interventions concernant ce compte ? M. SALAMIN.

Olivier SALAMIN

La fondation Rilke, par son musée permanent, ses collections, rappelle la présence historique de Rilke à Sierre et correspond à un des trois axes de la politique culturelle : le soutien au patrimoine. La Municipalité a demandé un rapprochement de l'association du festival et de la fondation Rilke. Comme la fondation fêtera ses 30 ans en 2016, le festival a été repoussé à cette date. Sur ce point, j'aimerais remercier le président du festival, M. René-Pierre ANTILLE, qui a accepté de renoncer à la convention qui liait la Ville de Sierre au festival Rilke et qui contraignait la Ville à un soutien de CHF 240'000.– sur l'année 2015. Il l'a fait dans le sens de la

perspective de rapprochement que nous avons mis sur pied et ce soutien complémentaire permettra à la fondation de se développer et de rayonner dans sa mission de musée, de mettre sur pied un programme artistique qui contribuera à son développement sous la forme de conférences, de lectures et d'exposition ainsi que de finaliser le projet de numérisation de ses collections. Je vous invite à refuser cet amendement pour les raisons présentées, merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN. D'autres interventions concernant ce compte ? Je vous avertis qu'on est une personne de plus, M. Dirk SALAMIN est arrivé, donc nous sommes 55... 56 pardon. S'il n'y a plus d'interventions... si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Compte 40.100.365.05, fondation Rainer Maria Rilke, montant CHF 70'000.–, la proposition de la Cogest est d'amender ce compte à CHF 60'000.–, soit une diminution de CHF 10'000.–. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. M. DUC. M. GANON-ZUBER. **Le compte 40.100.465.05 fondation Rainer Maria Rilke amendé à CHF 60'000.– est refusé par 35 non, 17 oui et 3 abstentions.** Y a-t-il d'autres interventions sur les comptes 40 ? M. DUCRY.

Laurent DUCRY

Alors pour le compte 40.250.318.03, TLH, création, accueils, programmation. L'augmentation de CHF 50'000.– de ce compte se divise de la façon suivante :

- CHF 20'000.– d'augmentation du subside communal, afin de remettre celui-ci au même niveau qu'en 2012.
- CHF 30'000.– correspondant à des moyens complémentaires dont il a été admis qu'ils ne peuvent être engagés que si des subsides supplémentaires sont enregistrés et uniquement dans cette mesure. Ces CHF 30'000.– supplémentaires sont également budgétisés dans les subventions et dons (compte 40.259.461.00).

La Cogest soutient la recherche de subsides auprès de sponsors et de mécènes. Cela devrait d'ailleurs faire partie du cahier des charges des directeurs du théâtre. Il est tout à fait logique de mettre CHF 30'000.– au budget afin de pouvoir dépenser lesdits subsides sans dépasser le budget, étant entendu que ce montant ne pourra être dépensé que si une somme correspondante d'aide à la création est trouvée auprès de sponsors privés. L'an passé, la commission a proposé d'amender de CHF 20'000.– ce compte, le ramenant à CHF 230'000.–, soit au niveau du budget 2013, de manière à ce que le TLH participe à l'effort d'économie général. Cet amendement a été validé par le CG et la volonté de ce dernier doit être respectée. Cette année, un amendement à la baisse de CHF 20'000.– est donc dans la droite ligne de ce qui a été décidé l'an passé. La Cogest propose donc de ramener le budget du compte 40.100.365.03 à CHF 260'000.–. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. DUCRY. D'autres intervenants concernant ce compte ? M. ZUFFEREY.

Noé ZUFFEREY

Chers CM, chers collègues. Tout d'abord, je tiens à remercier le CM pour son travail sur le budget, merci. Le Théâtre les Halles, avant d'être seulement un théâtre, c'est une volonté de la Ville de Sierre d'être plus qu'une ville constituée d'habitations. La volonté d'être une ville dans laquelle ses habitations gravitent autour de pôles, et bien sûr, en partie, de pôles culturels. Le Théâtre les Halles est un centre de création, permettant non seulement aux habitants de Sierre et du Valais de découvrir ces créations vivantes, intéressantes et créatives mais également d'offrir à de nombreux artistes un lieu où leur talent peut être exploité jusqu'au bout. Le Théâtre les Halles est une des choses qui fait que j'aime cette ville, car cela prouve que Sierre est plus que ça, donc plus qu'une ville. Amender le budget création de théâtre c'est renoncer, en partie, à une décision, prise il y a quelques années, de faire de ce pôle culturel un théâtre communal qui ne se contenterait pas de faire du simple divertissement, mais de sublimer l'art et la culture afin d'offrir le meilleur à sa population. Amender le budget du théâtre, c'est faire dans la demi-mesure, et pardonnez-moi, mais ça, ça craint. Ça craint parce que, non content de devoir déjà faire avec un budget qui n'est pas à la hauteur du potentiel de ce lieu, cela réduit encore plus sa marche de manœuvre. Ça craint car CHF 20'000.– de moins, pour un théâtre c'est énorme,

alors qu'économiser cette somme sur la totalité de budget de la Ville ne sert juste à rien. Et ça craint, car le budget a été pensé de telle façon que si l'on rajoute quelque part, on prend ailleurs et amender cette somme revient donc à une perte à double pour la culture. Mais selon la commission de gestion, le Théâtre les Halles devrait je cite « *participer à l'effort général d'économie* ». Ce que je retiens de cette phrase, tirée du rapport de la Cogest est que l'effort dit « général » se résume en fait au budget « Affaires culturelles, sport et cultes ». Et de plus, concernant le budget « Affaires culturelles, sport et cultes », la Cogest a certes proposé un amendement concernant la patinoire, mais je n'en ai vu aucun concernant les cultes. A croire que selon la Cogest, l'effort général se résume à la culture et au sport, ce qui ne représente même pas le 10 % du budget. Etant donné que nous sommes tous des CG, j'espère que la Cogest a compris le terme général, c'est tout ce que j'avais envie de dire par rapport à ça. Voilà donc pourquoi, je demande, au nom de l'AdG, de refuser l'amendement concernant le TLH.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. ZUFFEREY. M. CALOZ

Steves CALOZ

Notre groupe a pris connaissance avec satisfaction du rapport d'activités des Halles 2013, saison 2013/2014. Si notre groupe est entièrement d'accord avec le principe de pouvoir créer une offre théâtrale dans la région sierroise, nous avons tout de même du mal à comprendre que seulement 26 % des personnes du public vient de Sierre, que les élèves qui ont assisté à des représentations, le nombre d'élèves soit passé de 2'809 élèves dans l'exercice 2012/2013 à seulement 806 élèves dans l'exercice 2013/2014. Ensuite vous rappeler aussi quelques chiffres, par un petit artifice budgétaire, le manque de sponsoring de CHF 50'000.–, donc qui est inscrit dans la consigne budgétaire de CHF 200'000.– à CHF 150'000.– est compensé par une augmentation du budget créations et programmations qui passe de CHF 230'000.– à CHF 280'000.–. Alors que dans le même laps de temps, les recettes escomptées restent au même niveau que les recettes escomptées en 2014, soit CHF 75'000.– pour le bar, CHF 65'000.– pour la billetterie, CHF 30'000.– pour la location et autres recettes. Expliquez-nous seulement à quoi vont servir ces CHF 50'000.– de programmation supplémentaires si on va rester au même niveau de recettes ? C'est un exercice comptable tout simple, mais je pense que, sans vouloir amender forcément ce poste, il faut quand même traiter ces rubriques budgétaires avec un minimum de respect du Législatif. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. D'autres interventions concernant ce compte ? M. SALAMIN.

Olivier SALAMIN

Merci, oui. Je réponds à cette dernière intervention en disant qu'il ne s'agit pas d'un artifice budgétaire ; donc la situation veut que les fonds qui étaient trouvés par le Théâtre les Halles devaient être décidés en crédit supplémentaire par le CM pour être réattribués à la programmation. Ce que nous avons essayé de faire dans l'exercice de cette année, au contraire, c'est de montrer de façon tout à fait transparente, comment dans l'écriture une rentrée de recherche de fonds est allouée à la programmation directement – ce à quoi elle sert – et par ailleurs, nous avons effectivement choisi, non pas pour faire une entourloupe, mais en ajustant aux comptes précédents des recettes qui soient le plus juste possible. Ce que nous avons voulu montrer par là, dans l'évolution et dans l'analyse du travail qui a été fait ces dernières années, c'est qu'effectivement c'est un choix du côté de théâtre de création, que ce choix a un coût, mais que ça peut être une option vraiment profitable. Je pense que les conseillers qui ont répondu à l'invitation de la visite du théâtre ont pu mesurer ce que veut dire ce travail et j'aimerais pour le service remercier les directeurs et leur équipe pour le travail effectué. La Ville de Sierre souhaite défendre une politique culturelle qui soutient et stimule la création artistique. Et le Théâtre les Halles est reconnu comme un outil, un très bon outil, pour la création tant au niveau des professionnels en Suisse romande que de nos sociétés sierroises. Par exemple, les Journées du théâtre suisse contemporain qui ont lieu chaque deux ans ont choisi Sierre pour la prochaine édition qui aura lieu en janvier prochain. Le « Oh ! Festival » organisé par la Plateforme Culture Valais à l'occasion du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération suisse sera aussi présent au Théâtre les Halles. De plus, en choisissant de miser sur la création – mais c'est vrai qu'elle a un coût - notre Ville se profile au niveau du canton, le Théâtre les Halles vient compléter l'offre culturelle des autres théâtres comme Valère, le Baladin ou le Crochetan qui ont

choisi de fonctionner plutôt comme des théâtres d'accueil. Ce sont ces raisons et les résultats du Théâtre les Halles qui nous font poursuivre cet investissement. Je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

Je vous remercie M. SALALMIN. D'autres interventions concernant ce compte ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Mesdames, Messieurs, année après année, budget après budget, le Théâtre les Halles revient sur la table. Cette dernière législature, celle-ci, peut-être la suivante. Cher Robert, j'ai vu « Le jour de la marmotte », j'aurais pu m'inspirer également, comme tout le monde. J'ai écouté les bonnes paroles de M. ZUFFEREY. J'ai simplement un souci quand même, on parle aujourd'hui quand même d'un investissement de CHF 758'800.– pour le Théâtre des Halles, ce qui était largement en-dessous des CHF 450'000.– avant qu'il passe en main communale. On n'est pas du tout dans la même catégorie, on n'est pas du tout dans la même offre ; on reste dans un théâtre pro. C'est un choix. L'autre fois, en préparation de plénum, j'ai monté le ton parce qu'année après année, excusez-moi du terme on « s'emmerde » à savoir ce qu'on veut faire : est-ce qu'on veut ce théâtre oui ou non ? Et c'est simplement ça qu'il faut décider. Il n'y a pas besoin de perdre 10 ans ; à un moment donné, le CG, je crois, a donné un mandat de trois ans et qu'ensuite on prendrait une décision. Je crois qu'on attaque la 3^{ème} année... Personnellement, je n'ai rien contre le fait de ne pas amender ce poste ; la seule chose que je demande, c'est la mise en place d'une commission ad hoc qui pourra donner vraiment les réponses nécessaires et ensuite on prend une décision ; qu'elle soit finale : qu'est-ce qu'on veut ? Est-ce qu'on veut continuer avec un montant qui arrivera gentiment à CHF 800'000.–, voire CHF 900'000.– ou pourquoi pas un million ? On ne sait pas, mais on doit prendre une décision de principe. La Ville l'a prise. A nous de savoir en définitive ce qu'on veut. Il ne faut pas tourner autour du pot. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALDELARI. D'autres interventions concernant ce compte ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Compte 40.250.318.03, création, accueils, programmation, montant CHF 280'000.–. La proposition de la Cogest est d'amender ce compte à CHF 260'000.–, soit une diminution de CHF 20'000.–. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY 1. M. DUC 1. Et M. GANON 0. **Le compte 40.250.318.03, création, accueils, programmation amendé à CHF 260'000.– est accepté par 31 oui, 22 non et 2 abstentions. Nouveau montant au budget 2015 du compte 40.250.318.03 création, accueils, programmation : CHF 260'000.–.** Y a-t-il encore... Suite à ce résultat est-ce que la Municipalité désire intervenir ? Y a-t-il encore des interventions au sujet du compte 40 ? M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues, C'est en mon nom propre que je m'exprime et souhaite intervenir sur le compte 40.100.365.25, festivals. Lors du dernier plénum déjà, le CG avait exprimé son regret quant aux différences de traitements à l'égard des différentes manifestations. Alors que notre Ville déplore toujours et encore la perte de ces grandes manifestations comme le Festival international de la bande dessinée ou le Sismics, d'autres manifestations sont en péril. Des trois grandes manifestations concernées par ce compte, j'aimerais me prononcer sur le cas du Sierre Blues. L'impact en Suisse et à l'étranger de ce festival n'est plus à démontrer, l'endurance et la passion de son directeur, que j'ai le plaisir de côtoyer, non plus. Depuis plusieurs années, les demandes du Festival ont toujours été revues à la baisse par le CM. Pourtant, personne ne contestera qu'une enveloppe de CHF 50'000.– pour une manifestation de cette taille est dérisoire. Bien que le CM conserve toute latitude quant à l'affectation de l'enveloppe globale de ce compte, je souhaite néanmoins l'amender à la hausse de CHF 30'000.–, soit à CHF 210'000.–, espérant porter le montant alloué au Sierre Blues à CHF 80'000.–. Je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions au sujet de ce compte ? Pas d'intervention... Excusez-moi, M. GENOUD... (*M. GENOUD passe la parole à M. SALAMIN*).

Olivier SALAMIN

Concernant l'enveloppe sur les festivals, nous avons essayé de travailler sur les critères d'attribution, nous avons communiqué de façon aussi transparente que possible notre façon de faire, tout en respectant les critères qui étaient ceux de l'année passée, notamment sur la distribution du jubilé. Maintenant, effectivement le Conseil peut faire un certain nombre de choix sur les attributions de montants à la culture, mais ce que je voulais dire tout à l'heure c'est que le travail qui peut se faire sur les choix de politique culturelle devrait se faire dans un cadre qui est donné et qui prend en compte globalement les besoins ; maintenant voilà, c'est un choix que vous pouvez opérer sur ces festivals.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN. D'autres interventions au sujet de ce compte ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Je trouve qu'on parle beaucoup plus que Steves CALOZ ce soir. Mesdames, Messieurs, comme le Sierre Blues Festival est mis, on va dire à quelque part, à l'honneur par Roger... d'abord j'aimerais dire que je ne suis pas directeur, un directeur ça se paye : on est bénévoles, je crois que c'est important. On a fait une demande auprès de la Ville de Sierre pour obtenir cette année CHF 80'000.– au budget qui est vraiment le minimum avec lequel nous pouvons tourner sans mettre de l'argent de notre poche. L'édition 2014, dont le budget a été réduit de CHF 100'000.– à CHF 50'000.– en décembre dernier nous a malheureusement plombé le résultat et nous finirons avec un résultat avoisinant les moins CHF 30'000.–. Si les CHF 100'000.– étaient restés, nous aurions enfin pu dire voilà un petit bénéfice, ça aurait été sympa. Donc c'est les 13 membres du comité bénévole qui mettront leur main à la poche pour pouvoir (faire) perdurer ce festival international, unique dans son genre à Sierre. Et comme le relevaient certaines personnes ici présentes à la fois dans les associations sierroises ou dans la richesse de la culture sierroise, même si je suis, on va dire partie prenante, je vous invite simplement peut-être à faire un geste dans ce sens-là, avant que nous ne décidions vraiment de mettre la clef sous la porte.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALDELARI. D'autres interventions au sujet de ce compte ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Compte 40.100.365.25, festivals, montant CHF 180'000.–, la proposition est d'amender ce compte à CHF 210'000.–, soit une augmentation de CHF 30'000.–. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Merci. **Le compte 40.100.365.25, festivals, amendé à CHF 210'000.– est refusé par 24 non, 23 oui et 8 abstentions.** Y a-t-il d'autres interventions pour les comptes 40 ? Non. Comptes 50, actions sociales et médico-sociales, pages 33 à 34, des interventions ? Comptes 60, service de l'eau et de l'énergie, pages 35 à 37, des interventions ? Comptes 70, travaux publics, environnement, édilité et urbanisme, pages 38 à 46, des interventions ? M. JULEN.

Stefan JULEN

Oui, j'ai plutôt une remarque concernant le compte 70.320.330.00, pertes sur taxes ordures, CHF 60'000.–. Le compte total d'élimination des déchets arrive à un déficit de CHF 255'000.–, dont CHF 60'000.– viennent des pertes sur taxes ordures. La tendance est croissante. L'élimination des déchets n'est plus autofinancée et le fonds est bientôt épuisé. Si la Commune n'arrive plus à encaisser toutes les taxes par ménage, elle ne peut pas couper l'électricité ou fermer le robinet de l'eau; pour cette raison, il faut préparer le changement à une taxation correcte selon un système pollueur-payeur. Et pour cela, il faut trouver une solution intercommunale et régionale. Et je demande au CM – peut-être pas aujourd'hui - de nous informer sur l'avancement de cette affaire.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. JULEN. M. François GENOUD. (*M. GENOUD passe la parole à M. ROSSI*). Oui, vous pouvez parler. Je ne sais pas...

Mario ROSSI

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les CG, chers collègues. Effectivement, je pensais qu'une question sur le traitement des déchets allait venir, peut-être plutôt dans les divers, mais c'est l'occasion d'en parler. Donc c'est vrai qu'au niveau non seulement régional, mais cantonal, il y a un gros travail qui se fait au niveau de l'uniformisation du mode de calcul des taxes de traitement des déchets. C'est des questions qui sont d'actualité dans la quasi-totalité des communes francophones de notre canton. Le Valais romand n'échappera certainement pas à la taxe au sac. Le sujet est au centre des discussions d'une commission mise sur pied l'automne dernier. Cette commission, présidée par Marcel MAURER, président de la Ville de Sion, elle compte en son sein notamment Jean-Daniel ANTILLE, responsable de l'Antenne Régions Valais romand, Stéphane GERMANIER président de la Commune de Vétroz, Marc-Henri FAVRE, président de la Ville de Martigny ainsi que des représentants du service cantonal de l'environnement. La commission a pour but de « créer un règlement sur le financement des déchets, identique pour toutes les Communes et conforme à l'arrêt du Tribunal fédéral basé sur le principe du pollueur-payeur ». Le Tribunal fédéral exige effectivement que le financement des déchets urbains se fasse au moyen de taxes et non pas en prélevant des impôts, ce qui n'est d'ailleurs par le cas chez nous puisqu'on a effectivement une taxe. La taxe doit être en fonction du type et de la quantité des déchets produits et doit avoir un effet incitatif concernant le tri. Donc l'idée de cette commission à ce stade de la réflexion, ce serait d'allier une taxe de base et une taxe individuelle. La commission espère pouvoir proposer un règlement d'ici la fin de l'année, mais a priori elle a pris un peu de retard ; on espère que dans la première partie du premier trimestre 2015 on aura une proposition, afin que le Législatif cantonal puisse la ratifier. Ça sera donc une étape nécessaire pour que les Communes puissent l'adapter à leur propre mouture. Le rapport, donc, il n'a pas encore été déposé et approuvé par le... ni le Conseil d'Etat, ni le Grand Conseil. La Commune de Sierre, comme d'autres, va devoir plancher en 2015 effectivement sur la refonte du règlement communal et en parallèle de ce travail, la réflexion devra également se porter sur l'organisation du ramassage des différents type de déchets dont les déchets verts et les déchets gastro puisqu'aujourd'hui nous n'avons pas de ramassage de ce type de déchets ; nous avons pour les déchets verts la déchetterie qui fait office de lieu de récolte, mais avec la mise en exploitation de l'usine GazEl dont la Ville est partenaire via l'UTO, cela nous permettra de valoriser ces déchets et de produire du biogaz. Dans ce cadre, il y a un gros travail de fond qui nous attend dans le cadre du service de l'environnement, soit au niveau réglementaire, soit au niveau des taxes, soit au niveau de l'organisation du ramassage des déchets. Voilà, j'espère avoir apporté quelques informations supplémentaires à la question. Merci de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. ROSSI. D'autres interventions dans les comptes 70 ? Comptes 90, finances et impôts, pages 47 à 49, des interventions ? Dépenses et recettes du compte d'investissement, pages 50 à 60, des interventions ? M. DUCRY.

Laurent DUCRY

Concernant le compte 40.350.503.00, patinoires. Un quart de million de francs est prévu pour des études liées à la future patinoire sur le terrain Micarna, terrain que la Commune ne possède pas et qui nécessiterait un changement de zone pour y édifier une telle infrastructure sportive. De son aveu même, le CM doit encore arrêter la forme définitive de cette démarche qui vise à établir le cahier des charges, le plan financier et l'éventuelle organisation d'un concours en entreprise générale ; au terme de ce travail, la patinoire est censée être définie au clou près. En dehors de sa volonté clairement affichée d'aller de l'avant dans ce projet dans la zone précitée, la Municipalité n'apporte aucune garantie quant à la faisabilité de ce dernier d'un point de vue légal, sur ce terrain en particulier. Selon elle, si d'aventure la patinoire ne pouvait pas y être édiflée, cette étude serait transposable à n'importe quel autre terrain, sans autre coût supplémentaire, exception faite d'une nouvelle évaluation des répercussions routières d'une patinoire, en termes de trafic et de parcage. Une courte majorité de la commission de gestion ne partage pas cette analyse et estime qu'un changement de terrain induirait inévitablement une

deuxième étude coûteuse pour réadapter le projet initial aux caractéristiques propres du nouvel emplacement. Même si la Cogest ne remet pas en cause la nécessité de construire une nouvelle patinoire, cette étude semble prématurée. Tant qu'il n'a pas été démontré qu'il était effectivement possible d'acheter le terrain Micarna, d'effectuer le changement de zone et de construire un ouvrage tel qu'une patinoire sur celui-ci, il est recommandé de différer cette étude et, par conséquent, d'amender de CHF 250'000.– ce compte. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. DUCRY. D'autres interventions concernant ce compte ? M. BENEY.

Eddy BENEY

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du CG, chers collègues. C'est avec plaisir que je présente la position de la Municipalité, pour vous motiver à refuser cet amendement. Il est clair qu'après le vote d'intention exprimé en début de soirée, j'ai quelques doutes quant à la pertinence et à la nécessité de présenter ces arguments, mais comme c'est la première fois que je m'exprime en plénum depuis le début de la législature, c'est avec plaisir que je saisis cette opportunité pour vous amener quelques compléments aux arguments évoqués tout à l'heure, soit par les motionnaires, soit par le président de la Municipalité. Vous dire tout d'abord que les arguments présentés font suite à un travail soutenu, réalisé en collaboration entre le service des sports et le HC Sierre. Tout le monde sait exactement où se trouve cette parcelle Micarna qui fait 24'801 m² et qui se trouve en zone agricole. Cette parcelle ne présente aucune surface d'assolement inscrite et il est clair que c'est un élément qui nous permettra d'avancer rapidement sur ce dossier. Je confirme également que de nombreux contacts ont été pris avec le service du développement territorial et de l'agriculture et je vous informe que ces personnes saluent l'idée du dézonage de cette parcelle Micarna et saluent également le regroupement des infrastructures sportives de la Ville de Sierre et de la Commune de Chalais, allant ainsi dans le sens des attentes de la LAT. Nous avons eu une séance début décembre avec le chef de service de l'aménagement du territoire, M. JERJEN, et ce contact a permis de définir la stratégie de changement de zone durant la période des 5 ans nécessaires à la validation du plan directeur cantonal. Comme toute ouverture de nouvelle zone devra être compensée par un dézonage, la Ville va proposer deux sites pouvant correspondre aux surfaces de la parcelle Micarna. Ces deux sites ont été évoqués tout à l'heure par le président, je ne reviendrai pas sur cet élément. Les décisions de dézonage seront prises en même temps que la demande de changement d'affectation de zone, sur laquelle bien sûr le CG pourra se prononcer et les différents services de l'Etat donneront un préavis sur le choix des territoires à dézoner. L'étude d'une patinoire sur un site précis n'est pas du tout prématurée puisqu'on va dans le sens de l'intention de vote exprimée par le CG. Elle est nécessaire pour avancer dans la démarche. Vous le savez sans doute, la construction d'une patinoire est complexe et nécessite de la précision, de la persévérance et de l'endurance. Le programme élaboré par le service des sports doit impérativement être testé et contrôlé dans son organisation, sa volumétrie et son coût. Cette étude nous permettra d'ajuster le programme en fonction des disponibilités financières de la Ville et d'avoir une base solide pour la recherche éventuelle d'autres sources de financement, mais surtout de préparer une mise en concurrence des entreprises générales spécialisées dans la construction des halles de glace. Ce montant de CHF 250'000.– a comme but de procéder à la préparation au concours d'architecture, avec comme objet un jugement fin 2015 en étant très optimiste, début 2016 et ce montant prévoit dans un premier temps la recherche de documentation, la mise en place d'un cahier des charges, donc la confirmation de ce cahier des charges qui existe déjà, en collaboration avec le jury de concours et dans une deuxième étape le jugement comprenant les différents prix pour les projets lauréats. Pour votre information, en comparaison, le concours du complexe sud a coûté CHF 297'000.–. Si la Ville devait faire le choix d'un concours d'entreprise totale, elle devra avancer dans son cahier des charges et faire appel à des spécialistes pour être extrêmement précise dans son texte. Vous le savez sans doute, comment fonctionne une entreprise totale, voire une entreprise générale, les architectes seront sollicités, des avocats. Dans ce cas, le montant de CHF 250'000.– sera rapidement, automatiquement utilisé. Avec ces arguments, le CM vous invite à refuser cet amendement. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. BENEY. D'autres interventions au sujet de ce compte ? M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Je remercie la Municipalité pour ces précisions et je ne remets pas du tout en cause le budget qui est alloué, ni le fait, on va dire de voter positivement, pas l'amendement, mais positivement à ce qu'il soit maintenu pour faire avancer le plus rapidement le dossier. Mais d'abord j'aimerais quand même le conditionner à la maîtrise des terrains parce que je pense qu'il est important puisqu'on est à bout touchant avec cette maîtrise des terrains. Mais surtout, j'ai une question sur laquelle on n'a, je crois, jamais eu de résultat ou alors je n'étais peut-être pas présent. Il y a quelques mois ou quelques années, nous avons eu une séance d'informations à la salle de Récréation de l'Hôtel de Ville où on parlait déjà de Micarna et où on parlait d'une étude qui avait été mandatée pour savoir si on pouvait faire deux patinoires superposées. Ça avait été annoncé par M. ZAMBAZ à cette époque-là, si je me souviens bien ; d'ailleurs j'avais demandé si on était à Bangkok à ce moment-là ; et vous aviez demandé... si, si, parce que vous avez demandé un avis si on pouvait mettre... que vous aviez demandé un avis... Alors je voudrais juste savoir s'il y a eu un résultat, s'il y a eu une suite, s'il y a eu, on va dire, un montant qui a été dépensé par rapport à ça ? Parce que le résultat m'aurait intéressé, surtout savoir s'il y avait quelque chose qui avait été entrepris, parce que ça aurait fait entre guillemets une étude de plus et c'est la seule chose que je redoute vraiment par rapport à ce montant-là. J'ai vraiment envie qu'on avance ; moi je ne voterai pas positivement à l'amendement, parce que vraiment on veut donner un signal fort, mais j'aimerais juste qu'on ne fasse pas une étude encore pour rien. C'est mon seul souci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALDELARI. D'autres interventions concernant ce compte ? M. MATTER.

Roger MATTER

Le groupe radical durant ses discussions a pris position sur ce point. Nous saluons avant tout la volonté manifeste ici du CM d'aller de l'avant dans le dossier de la patinoire. Dans son ensemble, si je comprends bien le compte rendu qui nous a été fait ce soir, l'étude n'est que très peu affectée par l'emplacement de la future halle de glace, donc la question du dézonage de Micarna ici est purement accessoire. Cette étude a déjà été repoussée par deux fois par notre assemblée. Au final, le groupe PLR estime qu'accepter l'amendement reviendrait à refuser le principe même d'une patinoire, raison pour laquelle nous invitons le CG à ne pas suivre la proposition de la Cogest.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions au sujet de ce compte ? M. GENOUD.

François GENOUD

Juste pour donner une réponse dans la mesure du possible à la question de M. CALDELARI et confirmer que la seule étude qui a fait l'objet d'une dépense de l'ordre de grandeur de CHF 28'000.– à CHF 30'000.– au sujet du projet patinoire sur Micarna, c'est celle du trafic automobiles, du parcage, de la probabilité ou plutôt de la coordination avec la zone industrielle de Daval, de la zone sportive. Ces questions-là ont été étudiées, elles sont évidemment liées à l'endroit. Si on devait changer de site pour construire une patinoire, ces questions devraient être réétudiées, c'est vrai. Mais c'est tout, il n'y a pas eu d'autre étude, pas eu d'autre mandat, pas eu de concours d'architecture pour superposer des patinoires comme on l'aurait fait à Saïgon ou à Bangkok, non ça n'a pas été fait. Ce que je peux confirmer c'est que le cahier des charges ou la clause du besoin telle qu'elle a été définie jusqu'à maintenant prévoit qu'il y ait deux surfaces de glace, non pas une seule, mais le fait de les superposer n'est pas vraisemblable et n'a justement pas été étudié en détail.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. M. CALOZ.

Steves CALOZ

Puisque Monsieur le Président vous parlez de cahier des charges, juste une question : dans les hypothèses de travail pour avancer dans ce projet et dans le cas où ce montant de CHF 250'000.– est débloqué pour ces études, vous êtes partis sur quelles hypothèses de base du cahier des charges ? Donc, ne pas intégrer de parking sur place, utiliser les parkings de la zone industrielle de Daval ou la zone d'Ecochia ? Et puis surtout, vous êtes partis – parce qu'on

a un petit peu perdu le fil – sur 2'000 places, 3'000, 10'000 ou 2'000 ? Juste avoir ces informations, deux informations de base. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. M. GENOUD, vous voulez répondre ?

François GENOUD

Oui volontiers, pour dire que la base de travail, c'est la clause du besoin qui a été, non pas abondamment, mais très précisément discutée avec les utilisateurs actuels de la halle de glace, donc essentiellement avec le club de hockey, pour définir non seulement le besoin en surfaces de glace, mais en vestiaires, en sanitaires, en restaurant, en locaux d'accueil. Cette clause du besoin va justement nous permettre, c'est un des chapitres des études à réaliser, de définir très précisément un cahier des charges qui va nous permettre de préparer une approche des entreprises totales ou générales spécialisées dans la construction des halles, comme l'a dit M. BENEY, parce que sachez qu'on s'est concertés sur les réponses à donner, hein, je ne vais pas vous dire le contraire de ce qu'il a dit. Il s'agira d'approcher éventuellement les entreprises spécialisées avec lesquelles il s'agira d'être particulièrement prêts, à la vis près, au clou près à planter, faute de quoi on aura de grandes surprises. Et ça, ça impliquera aussi qu'on puisse travailler avec un bureau d'assistance au maître de l'ouvrage, donc avec un autre architecte spécialisé qui va nous épauler dans cette démarche. Et le troisième des volets, c'est celui de la planification financière, du plan financier, de la recherche des contributions d'autres acteurs que la Ville de Sierre et naturellement, on se tourne évidemment du côté du Canton, de l'Etat. Comme quelqu'un parmi vous l'a cité tout à l'heure, je ne sais plus si c'est M. CALDELARI ou vous M. CALOZ, l'organisation d'une grande manifestation sportive à caractère international pour laquelle le Valais pourrait déposer sa candidature amènerait de l'eau à notre moulin et permettrait d'envisager la construction d'une installation qui a un caractère régional et cantonal, qui simplifiera les choses et qui obligera le Canton à enfin mettre un budget sur la loi sur le sport que le Grand Conseil a adoptée. Mais vous connaissez les difficultés budgétaires du Canton, je pense qu'il ne faut pas l'attendre pour les exercices 2015 et 2016... mais après peut-être. Donc toutes ces questions financières doivent encore être aussi travaillées de façon approfondie, avant qu'on puisse se présenter devant vous avec un crédit d'engagement qui tienne la route et qui permettra le démarrage d'un projet de façon concrète.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. D'autres interventions au sujet de ce compte ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Compte 40.350.503.00, patinoires, montant CHF 295'000.–, la proposition de la Cogest est d'amender ce compte à CHF 45'000.–, soit une diminution de CHF 250'000.–. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Merci. **Le compte 40.350.503.00, patinoires amendé à CHF 45'000.– est refusé par 40 non, 10 oui et 5 abstentions.** Y a-t-il encore des interventions au sujet des comptes d'investissement ? M. DUCRY.

Laurent DUCRY

Pour le compte 60.300.503.00, réfection bâtiments Itagne. Les travaux prévus à Itagne ne sont, de l'avis de la Cogest, pas prioritaires. Nous proposons donc de repousser ces travaux et d'amender le compte 60.300.503.00 de CHF 110'000.– ou, en d'autres termes, de l'amender à zéro. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. DUCRY. D'autres interventions au sujet de ce compte ? M. METRAILLER.

Robert METRAILLER

Chers collègues. Les travaux prévus pour la rénovation des bâtiments du personnel de Sierre-Energie ont pour but d'améliorer l'enveloppe thermique. Ces travaux permettront à terme une économie d'énergie et financière. Cet investissement se justifie totalement, sachant que la construction de ces bâtiments date de 1989 et que la Ville de Sierre s'est engagée de longue date dans une politique énergétique respectueuse de l'environnement et dans une gestion

urbaine à l'échelle de l'homme. Un travail récompensé le 3 octobre 2014, avec le renouvellement du label Cité de l'Energie. Repousser ces travaux qui devront être réalisés tôt ou tard conduira à majorer ses coûts. Donc les efforts dans le domaine des économies de l'énergie doivent être poursuivis et les moyens nécessaires doivent être mis à disposition. Je vous demande donc de refuser l'amendement de la Cogest.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. METRAILLER. D'autres interventions ? M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe PLR, s'il reconnaît la volonté d'optimisation énergétique du CM, estime toutefois qu'au regard de la situation financière de la Commune les travaux de rénovation ne soient pas entrepris. Le groupe PLR invite la Municipalité, au contraire, à se défaire et à vendre ce bien immobilier. Nous invitons ainsi d'une part la Municipalité à procéder à la réalisation de ce bien et d'autre part, nous invitons le CG à refuser cet amendement.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? Oui, on avait compris ce sens... Vous voulez dire la fin de la phrase...

Roger MATTER

Pour la précision du procès-verbal, donc je précise que nous invitons donc à... accepter cet amendement.

Raymond ZUFFEREY

Vous avez beaucoup de peine à choisir, hein ? D'autres interventions au sujet de ce compte ? M. ROSSI.

Mario ROSSI

Merci. Quant à la vente des bâtiments, je laisserai peut-être le président de la commission immobilière prendre la parole sur ce sujet pour autant qu'il le veuille bien. Concernant les travaux, évidemment que nous respectons la démarche de la commission de gestion de vouloir élaguer le budget de la Ville de toutes dépenses inutiles et non prioritaires ou surdimensionnées. C'est entre autres l'une de ses missions et elle fait très bien son travail. Toutefois, je regrette dans le cas présent qu'aucun contact n'ait été pris avec le service concerné, afin d'obtenir des renseignements plus précis sur le pourquoi et le comment de ce travail. Voici donc quelques éléments qui vous permettront d'accepter ou non cet amendement, je l'espère, en connaissance de cause. Donc effectivement, les maisons du personnel de piquet de Sierre-Energie ont été construites en 1986. Suite à la transformation des SIS de l'époque en Sierre-Energie, elles sont restées propriétés de la Ville de Sierre et ont été louées à Sierre-Energie pour les collaborateurs de services de piquet. Malheureusement à l'époque les normes d'isolation thermique n'étaient pas aussi pointues qu'aujourd'hui et certains mauvais choix techniques impactent fortement sur le confort des habitants, mais aussi sur la consommation d'énergie, comme ça a été relevé par M. Robert METRAILLER. En particulier, il existe une grande surface de briques de verre qui constitue un gros problème thermique et qui provoque, de plus, de fortes condensations à l'intérieur durant l'hiver. D'autre part – et c'est un élément important pour la décision - au printemps 2015, un collaborateur de Sierre-Energie prendra sa retraite. Il a habité dans ce logement depuis 2003, depuis le 1^{er} janvier 2003 et aucuns travaux d'entretien n'ont été effectués pendant cette période. Donc ce départ nécessitera pour le moins de procéder au minimum au rafraîchissement de l'intérieur de la maison et c'est aussi l'opportunité de procéder à des travaux plus lourds, soit le changement de toutes les fenêtres d'origine et la démolition d'une partie de ces briques de verre et leur remplacement par des fenêtres isolantes. Le montant de CHF 96'000.– qui est proposé au budget, hors TVA, donc les CHF 110'000.– qu'on retrouve, ont été établis sur la base de devis effectifs d'entreprises, donc on est vraiment dans du « pile-poil » juste pour établir ce budget et plus du tiers de ce montant est dévolu, effectivement à l'amélioration de l'enveloppe thermique. Des travaux plus importants auraient pu être réalisés d'ailleurs pour améliorer encore l'enveloppe thermique, mais il a été jugé que le coût d'investissement par rapport à la qualité qu'on aurait pu obtenir de plus n'était pas justifiée. Donc les travaux qui sont prévus dans ce montant sont le minimum afin de mettre

en ordre ladite habitation et de pouvoir la louer. Voilà, donc on peut repousser ces travaux d'une année mais y a-t-il franchement une seule bonne raison de le faire ? Il serait vraiment incohérent de réaliser cette rénovation lorsque des locaux seraient peut-être occupés tant en termes de nuisance, en termes d'organisation de travaux et peut-être aussi en coûts supplémentaires que cela engendrerait. Tout au plus j'aurais pu comprendre que vous proposiez un amendement de ce compte à CHF 100'000.– pour essayer de donner un signal d'économie. Finalement, au vu des éléments que je viens de vous transmettre, je vous propose de refuser l'amendement et de permettre la réalisation de ces travaux qui ne comportent aucun luxe mais qui ont pour but d'entretenir un patrimoine immobilier. En conclusion, par l'amendement de ce montant, ce n'est pas la Municipalité, ni le responsable du dicastère, ni le service qui seront pénalisés, mais bien les futurs locataires non seulement en termes de qualité de vie mais également et surtout en termes de consommation d'énergie ce qui serait plutôt effectivement, je le relève encore une fois comme l'a dit M. METRAILLER, incompréhensible pour une Ville qui se veut Cité de l'Energie. Merci de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. ROSSI. D'autres interventions ? M. GENOUD.

François GENOUD

Pour reprendre la balle au bond et puisque Mario ROSSI a parlé de la commission des acquisitions et immobilières dans ce dossier, elle n'est pas encore sollicitée. Si le CG venait à accepter l'amendement et à suggérer que les maisons soient vendues, comme l'a dit le chef du groupe PLR, alors à ce moment-là seulement on se penchera sur la question. Je tiens juste à préciser que le montant dont il est question, CHF 96'000.–, concerne une des quatre maisons et qu'il faut bien s'attendre à ce que les autres suivront, vraisemblablement dès que ça sera possible. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. D'autres interventions au sujet de ce compte ? M. FADI.

David FADI

Mesdames Messieurs les Conseillers, les Conseillères, la Conseillère ou les Conseillères, pardon. Je vous remercie pour les précisions. Toutefois, si j'ai bien compris, M. ROSSI, ces maisons sont destinées à du personnel de Sierre-Energie. Si c'est bien le cas, merci de le confirmer. Donc ce qui m'étonne, c'est pourquoi la Commune doit investir pour cette société qui est une SA ? Ne serait-il pas préférable que Sierre-Energie rachète ces maisons ? Finalement si c'est leurs besoins. Je pose juste la question, ce n'est pas une critique, c'est une demande. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. FADI.

François GENOUD

M. FADI, la question est bonne, elle a aussi traversé nos têtes, soyez sûr. Mario ROSSI l'a précisé tout à l'heure, ces maisons sont restées dans le patrimoine communal, parce qu'au moment où la société SIESA a été constituée, il n'a pas été question de les vendre ou de les transférer justement à l'entreprise. Néanmoins, SIESA a toujours loué ces quatre logements, ces quatre appartements, à cause de leur proximité par rapport aux ateliers pour les remettre dans le fond à des personnes qui avaient des fonctions, des fonctions notamment de piquet. Il semblerait qu'aujourd'hui cette fonction de piquet va être levée, car à l'avenir ce ne sera plus quelque chose d'indispensable. Cependant, SIESA souhaite continuer de louer ces maisons à la Municipalité et c'est la raison pour laquelle elle reste dans le patrimoine communal et c'est la Commune qui doit investir pour pouvoir les transformer ; c'est bien vrai.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. D'autres interventions au sujet de ce compte ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Compte 60.300.503.00, réfection bâtiments Itagne, montant CHF 110'000.–, la proposition de la Cogest est d'amender ce compte à 0, soit une diminution de CHF 110'000.–. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-

ZUBER. Les CG qui refusent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Zéro. M. GANON ? Merci. Vous me voyez dans une situation très embarrassante qui, je crois, se produit pour la première fois, mais je ne vais pas me défilier. Non, non, non, le vote du président, c'est prévu dans le règlement : en cas d'égalité, la voix du président fait la différence. Donc c'est moi qui vais faire la différence, je suis désolé, je vais gêner certains, contenter d'autres, mais je vais refuser l'amendement. **Donc l'amendement est refusé par 28 non, 27 oui et 1 abstention.** D'autres interventions sur les comptes d'investissement ? M. DUCRY.

Laurent DUCRY

Compte 70.210.501.88, aménagement mobilité douce. La Cogest est en principe favorable aux mesures favorisant la mobilité douce (aménagement de pistes cyclables ou chemins pédestres). Un montant de CHF 60'000.– a été inscrit sous cette rubrique afin de permettre la mise en place d'un système de guidage et de signalisation des piétons en ville de Sierre. Ce système est appelé à remplacer les précédents panneaux qui ont été progressivement démantelés en fonction des travaux au centre-ville et des détériorations qu'ils ont subies. Le système pressenti devra guider les piétons vers les principales destinations à la fois publiques et touristiques (hôpital, TLH, château Mercier, etc.). Les directions devraient être complétées par l'inscription d'une notion de durée de parcours visant à inciter non seulement les visiteurs de notre ville, mais également nos concitoyens, à privilégier la marche pour les déplacements interurbains. Même si ce projet de balisage de cheminements piétons est intéressant, la Cogest ne croit pas qu'il en résultera un changement significatif des habitudes de déplacement. Etant donné le déficit budgétaire actuel, nous proposons de différer la réalisation de ce projet et d'amender ce compte de CHF 60'000.–, le ramenant à CHF 75'000. –.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. DUCRY. D'autres interventions au sujet de ce compte ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Messieurs les Présidents, chers collègues. A la fin de cette soirée, la moitié des membres de l'AdG sera passée par ce pupitre, mais apparemment c'est un peu le prix à payer pour faire entendre une voix différente, face à ce tsunami que la Cogest veut faire subir aux domaines culturels, sociaux et environnementaux, avec heureusement, je le constate, un succès très relatif. Alors effectivement, je le reconnais, la mobilité douce ça ne crée pas d'emploi. Les pistes cyclables ne font pas vraiment croître le PIB national ; de même que les panneaux signalétiques ne favorisent pas non plus la croissance, bon, tout ça je le reconnais entièrement. Car il est vrai qu'aujourd'hui – et c'est bien dommage - toute décision politique est motivée, défendue, légitimée par des considérations strictement financières. Et je n'ai pas d'argument à opposer, des arguments de cet ordre-là à opposer à l'amendement proposé par la Cogest. Pour défendre le crédit accordé à la mobilité douce, je ne peux qu'avancer la nécessité d'harmoniser et sécuriser les pistes cyclables, encore trop clairsemées; l'impact positif sur la réduction du trafic en centre-ville, un des gros points noirs dans le bilan de notre prétendue Cité de l'Energie; l'amélioration de l'accès aux sites de loisirs comme les berges du Rhône et le bois de Finges; la promotion d'activités physiques bonnes pour la santé et j'en passe. Bref, si l'Alliance de Gauche refuse cet amendement, ce n'est pas tant pour des critères quantitatifs que qualitatifs; parce qu'une fois de plus on se moque de nos concitoyens et de leur bien-être ou plutôt on se montre incapable de considérer ce bien-être autrement que par des critères strictement économiques et ça, pour paraphraser mon collègue ZUFFEREY, ça craint. Alors si cette réflexion vous semble un petit peu raisonnée, si les aspects que je viens de citer vous paraissent, quand même, un petit peu pertinents, je vous invite pour une fois à laisser tomber les mots d'ordre et à refuser cet amendement. Merci pour votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SAVIOZ. D'autres interventions. M. MATTER.

Roger MATTER

Monsieur le Président, chers collègues. Le groupe libéral n'a pas trouvé de majorité sur la question de cet amendement, donc d'ores et déjà je n'aurai pas de mot d'ordre à donner. Nous saluons les alternatives fournies par le projet et nous reconnaissons que, pour qui ne connaît pas Sierre, il est des trajets qu'il est difficile de trouver ; je pense notamment au trajet qui mène

de la gare aux arrêts des bus sierrois ; pour nous, évidemment la chose est connue. Sierre n'est toutefois pas une ville touristique en soi, mais il est regrettable que l'Office du tourisme n'ait pas été consulté sur cette question. La seule question qui se pose selon nous aujourd'hui est : quelle est la priorité donnée à nos dépenses ? Effectivement, le projet est bon ; est-il opportun pour l'instant ? La question va rester ouverte. Je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

M. SAVIOZ, juste une petite réflexion sur votre intervention de tout à l'heure : si je ne m'abuse, dans un prochain point de l'ordre du jour, vous avez déposé, vous allez déposer un postulat demandant la mise en place d'un plan directeur de la mobilité. Dans ce postulat, vous demandez explicitement : « vélos, piétons, où en est la mise en œuvre du plan vélos ; la pérennité de Sierreroles est-elle assurée ? Va-t-on disposer d'une offre PubliBike à Sierre ? Est-il prévu une version smartphones, etc. etc. ». Donc dans une certaine logique et une certaine cohérence, comme on est tous cohérents ce soir dans ce plénum, c'est de dire, mais voulons-nous investir pour faire de la signalisation pour la mobilité douce, alors qu'on n'aura pas défini ou alors que le plan directeur des infrastructures de la mobilité, qui sera peut-être accepté tout à l'heure, va dire tout et son contraire ? Alors c'est juste être cohérents jusqu'au bout.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. D'autres interventions au sujet de ce compte ? Je passe la parole à M. KENZELMANN.

Pierre KENZELMANN

Monsieur le Président du CG, Mesdames les CG et Messieurs les CG, Mesdames, Messieurs. Quelques informations concernant cette rubrique : le montant permet d'équiper une trentaine de panneaux indicateurs d'itinéraires piétons. Ce n'est pas simplement un balisage avec des panneaux identiques montrant un bonhomme qui marche sur un fond jaune, mais bien une signalisation spécifique, à chaque carrefour, afin de conduire le piéton à bon port. L'idée de ces itinéraires est de promouvoir et de mettre en valeur les infrastructures communales (telles que les bains de Géronde, le Techno-Pôle, les terrains de foot, la salle Omnisports, depuis la gare, mais aussi d'orienter le piéton sur la direction et la distance, donc en temps, de ces objets tels que l'hôpital ou le musée de la vigne et du vin. Ces panneaux, en fait je devrais dire ces totems qui contiennent des panneaux, sont spécifiques à chaque emplacement, à chaque carrefour, indiquant les directions de chaque objet, mais aussi le temps de parcours à destination. L'idée est de mettre en avant les trajets qui sont possibles à pied dans un temps raisonnable. Il est difficile financièrement d'imaginer soutenir uniquement une mobilité routière ou une mobilité en transports publics, les charges d'exploitation exploseraient. Il faut montrer les alternatives possibles à un déplacement en véhicule. Ces éléments sont aussi une réponse à la demande de desservir toutes les infrastructures d'ordre public par des transports publics, ce qui effectivement aurait un coût trop élevé. On imagine assez que si avec les bus sierrois on devait aller jusqu'aux bains de Géronde... C'est pourquoi je vous invite à rejeter cet amendement et à faire un bon accueil à ces itinéraires piétonniers. Je vous remercie pour votre attention et votre soutien.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. KENZELMANN. D'autres interventions au sujet de ce compte ? Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au vote. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Compte 70.210.501.88, aménagement mobilité douce, montant CHF 135'000.–, la proposition de la Cogest est d'amender ce compte à CHF 75'000.–, soit une diminution de CHF 60'000.–. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent l'amendement sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Heureusement qu'elle ne devient pas dure la mobilité douce... **Le compte 70.210.501.88, aménagement mobilité douce amendé à CHF 75'000.– est refusé par 26 non, 24 oui et 5 abstentions.** Y a-t-il d'autres interventions au sujet des comptes d'investissement ? Si tel n'est pas le cas, la lecture détaillée du budget 2015 est terminée.

d. Discussion générale

Raymond ZUFFEREY

D, discussion générale, les débats sont ouverts, la parole est à l'assemblée. Y a-t-il des interventions ? M. DUCRY. Un peu de silence, s'il vous plait.

Laurent DUCRY

J'ai beaucoup parlé ce soir, ça sera ma dernière intervention et, en préambule, je tiens à préciser que, comme vous êtes habitués à m'écouter en tant que rapporteur de la commission de gestion, ce n'est pas le cas maintenant, je m'exprime en mon nom propre, en mon nom. J'en viens à mon intervention. Il s'agit en fait plus d'une précision. Le but des amendements qui ont été discutés ce soir n'était évidemment pas de tuer la culture, même si j'ai entendu beaucoup de choses durant la séance et puis d'ailleurs je ne les soutenais pas tous à titre personnel même si, en tant que rapporteur de la commission, je lis chaque amendement ; le but était de donner un signal à la Municipalité et de, entre autres, limiter l'augmentation de charges du dicastère 40 à 5,1 % au lieu 5,2 %, je répète 5,1 % au lieu 5,2 % d'augmentation. Je ne crois pas qu'il s'agisse là d'un tsunami. Mais enfin, en voyant le résultat global et ne voyant que peu de volonté de limiter les augmentations de charges et au vu du déficit budgété, je suis bien emprunté au moment du vote sur le budget et personnellement je vais donc m'abstenir.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. DUCRY. D'autres interventions pour la discussion générale ?

e. Votation finale du budget 2015

Raymond ZUFFEREY

Si tel n'est pas le cas, nous allons passer au e, votation finale du budget 2015. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts. Les CG qui acceptent le budget 2015 sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent le budget 2015 sont priés.... M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. **Le budget 2015 de la Ville de Sierre est accepté par 42 oui, 1 non et 12 abstentions.** La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ?

François GENOUD

Mesdames et Messieurs, et bien au nom du CM, je remercie le plénum d'avoir accepté le budget avec les quelques amendements qui ont été proposés. Ainsi nous pouvons travailler, ainsi nous pourrions entamer l'année 2015 avec les auspices que ce budget nous autorise. Peut-être qu'il y a de temps en temps des problèmes d'acoustique ou il y a des messages qui sont entendus avec des géométries variables, alors qu'ils n'ont pas été émis de cette façon. Je crois, à la présentation du budget, avoir clairement dit qu'il était mauvais et nous le reconnaissons, c'est un budget mauvais. Mais je ne me suis pas permis de dire qu'il avait des géométries variables. Ça c'est une mauvaise compréhension, mais je sais que l'acoustique dans cette salle des fois... elle est très bonne pour la musique de chambre, mais un peu moins pour parler chiffres. Je comprends. Néanmoins, je tiens à remercier le plénum pour le travail, la commission de gestion aussi pour l'examen qu'elle a fait et me réjouis déjà de vous retrouver l'année prochaine pour l'examen des comptes de l'exercice 2014 que nous traiterons en plénum au mois de juin prochain. Merci beaucoup.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. Pour des raisons personnelles, je vous propose de faire une pause de 2/3 minutes.

(Courte interruption de séance).

7. VALIDATION DE LA VERSION 2014 DU REGLEMENT DE SIERRE GRAND CRU

Raymond ZUFFEREY

Veillez prendre place s'il vous plait pour continuer la séance. Voilà, nous allons continuer avec le point 7, validation de la version 2014 du règlement de Sierre Grand Cru.

a. Rapport de la commission ad hoc

Raymond ZUFFEREY

A, rapport de la commission ad hoc. Je passe la parole à M. Yvan RIGOLI, rapporteur de la commission ad hoc.

Yvan RIGOLI

Mesdames, Messieurs. Voici les conclusions de la commission ad hoc concernant la validation de la version 2014 du règlement de Sierre Grand Cru. La commission souligne l'importance pour les vigneron et encaveurs sierrois de pouvoir produire des vins labellisés Sierre Grand Cru. Considérant :

- que le présent règlement répond aux besoins des professionnels et offre un outil et une démarche qualitatifs supplémentaires,
- que ce règlement est conforme aux exigences du service juridique du Canton du Valais et de l'ordonnance sur la vigne et le vin,
- que le règlement a été approuvé par les 7 assemblées primaires des Communes partenaires,
- que ce règlement remplace celui qui a été approuvé par le CG lors du plénum du 15 juin 2005,
- que la démarche correspond à des critères qualitatifs élevés et en adéquation avec le positionnement, Sierre capitale suisse du vin.

La commission ad hoc recommande au CG :

- d'entrer en matière,
- d'accepter le règlement de l'association Sierre Grand Cru.

La commission remercie les intervenants, M. Dominique ROUVINEZ, président de l'association Sierre Grand Cru et M. Pierre BERTHOD, CM de Sierre. La commission se réjouit d'ores et déjà de déguster le 1^{er} millésime de Sierre Grand Cru 2015. Le rapport est accepté à l'unanimité des membres. Pour la commission ad hoc, le président M. Laurent GUIDOUX et le rapporteur moi-même. Sierre, le 18 novembre 2014.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. RIGOLI. Au nom du bureau, j'en profite pour remercier la commission ad hoc et son président, M. Laurent GUIDOUX, pour la qualité du travail effectué.

b. Entrée en matière

Raymond ZUFFEREY

B, entrée en matière. Y a-t-il des intervenants ? M. MATTER.

Roger MATTER

Mesdames et Messieurs. Le vin, écrivait Louis PASTEUR, est la plus saine et la plus hygiénique des boissons. Il faut croire que cela est vrai. Le texte sur lequel nous nous prononçons ce soir n'est pas inconnu aux plus anciens d'entre nous, puisqu'une première mouture avait déjà été présentée à notre autorité il y a neuf ans. Le texte ne porte, selon nous, pas à d'autres commentaires. Le groupe PLR accepte l'entrée en matière et recommande d'approuver le texte en votation finale.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers collègues. Après la lecture du rapport de la commission ad hoc

concernant le règlement Sierre Grand Cru et après avoir entendu les remarques de notre commissaire, notre groupe approuve majoritairement ce dit règlement. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme EVEQUOZ. D'autres interventions ? M. CALOZ.

Steves CALOZ

En définitive, le règlement de contrôle Grand Cru de l'Interprofession donne un cadre assez précis qui laisse finalement peu de liberté au règlement de l'appellation. Dans le cadre de l'association Sierre Grand Cru, le périmètre défini par les 7 Communes de rive droite est justifié et donne une bonne base à l'appellation. La seule remarque que nous pouvons apporter au niveau du choix des cépages : en effet, parmi ces 4 cépages choisis (petite arvine, ermitage, syrah et cornalin) il est peut-être regrettable que l'on n'ait pas positionné un cépage de base comme le fendant ou le pinot noir qui auraient bénéficié d'une image et d'une plus-value plus importante que les spécialités choisies qui, elles, se vendent déjà à un prix supérieur. Pour le reste, le groupe DC se réjouit que l'on puisse enfin aller de l'avant avec ce projet. Pour ces raisons notre groupe accepte sans réserve ce nouveau règlement.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. CALOZ. D'autres intervenants ? Si ce n'est pas le cas, nous allons voter l'entrée en matière. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour l'entrée en matière. Les CG qui acceptent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON-ZUBER. Les CG qui refusent l'entrée en matière sont priés de lever la main. Les Conseillers qui s'abstiennent ? **L'entrée en matière est acceptée par 54 oui et 1 abstention.**

c. Discussion générale

Raymond ZUFFEREY

C, discussion générale. Les débats sont ouverts, la parole est à l'assemblée.

d. Votation finale

Raymond ZUFFEREY

S'il n'y a pas d'intervenant, nous allons passer à la votation finale. Je vous rappelle l'objet pour lequel nous allons voter : la validation de la version 2014 du règlement de Sierre Grand Cru. Je prie les scrutateurs de se tenir prêts pour la votation de cette modification. Les CG qui acceptent le règlement de Sierre Grand Cru sont priés de lever la main. Mme ZUFFEREY. M. DUC. M. GANON. Les CG qui refusent le règlement sont priés de lever la main. M. GANON. Les CG qui s'abstiennent sont priés de lever la main. **La validation de la version 2014 du règlement de Sierre Grand Cru est acceptée par 53 oui, 1 non et 1 abstention.** La Municipalité désire-t-elle s'exprimer ? Non ? Ok.

8. POSTULAT DE L'ADG DEMANDANT LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DIRECTEUR DE LA MOBILITE

Raymond ZUFFEREY

Point 8, postulat de l'Alliance de Gauche demandant la mise en place d'un plan directeur de la mobilité. Je vous rappelle la portée du postulat : en cas d'acceptation, il oblige le CM à étudier cette question et à déposer un rapport avec des conclusions dans un délai de 12 mois. Je passe la parole à M. Noé ZUFFEREY de l'Alliance de Gauche qui va présenter et développer ce postulat.

Noé ZUFFEREY

Alors pourquoi demandons-nous un postulat pour poser un plan directeur pour la mobilité à Sierre ? Alors d'une part le Valais central devient de plus en plus une grande agglomération. Il serait donc intéressant, par exemple, de se mettre à une réflexion sur d'éventuelles synergies qui pourraient s'installer entre les différentes Communes, notamment avec Sion. De plus, actuellement on trouve dans la ville et dans la région sierroise quatre compagnies de bus différentes, ce qui est un peu perturbant pour ceux qui n'habitent pas Sierre depuis plus de

10 ans et c'est vrai que c'est assez difficile à comprendre. Entre le Bus du Soleil, le SMC, les cars postaux et les cars BALLESTRAZ, on estime qu'il serait pertinent d'augmenter leur symbiose et leur collaboration. Notamment par la mise en place d'une carte exhaustive de leur réseau routier et par une uniformisation de leurs tarifs. Il faudrait également un plan clair concernant l'avenir du réseau routier au sein de la ville et des tarifs des parkings. Concernant la mobilité douce, il devient de plus en plus difficile de circuler agréablement à vélo, voire même à pied dans la ville de Sierre. L'absence de piste cyclable correcte et la surcharge de la circulation au centre-ville en sont la cause principale. Pour un petit exemple, j'ai failli me faire shooter par une voiture en venant ici ce soir. Alors ok, peut-être que je marche de façon un peu distraite dans la rue, mais c'était quand même sur une zone piétonne. Donc, afin d'améliorer la qualité de la mobilité à Sierre, on propose ce plan directeur. Et la difficulté de circuler en ville quel que soit son moyen de transport et ce complètement indépendamment de certains travaux, ça fait je pense en tout cas une dizaine d'années que ça devient assez insupportable de circuler dans Sierre, ça prouve bien qu'un plan de direction de la mobilité n'est pas seulement utile, mais indispensable au bien-vivre à Sierre.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. ZUFFEREY. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer avant d'ouvrir les débats relatifs à ce postulat ?

François GENOUD

Oui, mais après...

Raymond ZUFFEREY

Vous préférez qu'on fasse les débats d'abord ?

François GENOUD

Comme vous voulez... Volontiers, j'exprimerai l'avis du CM sur ce postulat pour la mise en place d'un plan directeur de la mobilité douce. Nous pensons que ce n'est pas un plan directeur sierro-sierrois, uniquement sur la ville de Sierre ou la commune de Sierre, qui va résoudre les problèmes régionaux, les problèmes d'agglomération. C'est un travail que nous menons déjà, mais en collaboration avec les Communes voisines, avec celles qui ont adhéré au nouveau projet d'Agglo et sur ces questions-là, il y a de quoi avoir des attentes, vous avez raison. Mais ce n'est pas un plan directeur limité au territoire sierrois qui va résoudre cela. Sur Sierre, il y a déjà toute une série d'éléments qui sont connus, qui sont en travail et le CM vous propose de retarder le traitement de ce postulat jusqu'à l'été prochain. Dans l'intervalle nous serons en mesure de vous donner des informations, de consacrer sans doute une séance à ce sujet, à ce thème. Et peut-être qu'à ce moment-là vous verrez que le postulat n'est plus forcément nécessaire, compte tenu des informations que nous aurons pu rassembler et vous donner. Mais au-delà de cela, si vous voulez maintenir votre postulat et bien nous le traiterons, comme le veut le règlement et puis les mêmes informations vous seront données 6 mois encore plus tard.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD.

Noé ZUFFEREY

Nous avons donc bien entendu les arguments de la Municipalité. Je demanderai donc une légère pause de 1 minute 35 secondes pour nous permettre de discuter du retrait ou non du postulat.

François GENOUD

Ou du report...

Noé ZUFFEREY

Ouais, du retrait ou du report du postulat donc.

Raymond ZUFFEREY

Ok, mais pas trop longtemps. 1 minute, les 35 secondes on les oublie.

(Courte interruption de séance... non chronométrée...)

Raymond ZUFFEREY
Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Alors Messieurs les Présidents, chers collègues. Donc nous allons reporter ou annuler, cela dépendra des différents éléments qui viendront... des informations que nous allons recevoir d'ici le printemps. Donc et sinon...

Raymond ZUFFEREY

Heu Romaine, donc vous retirez le postulat ? Reporté, mais là bon vous devez le redéposer, voilà. Donc, il n'y a pas de débat puisque le postulat est reporté.

9. POSTULAT DE L'ADG DEMANDANT LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DIRECTEUR DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Raymond ZUFFEREY

Point 9, postulat de l'Alliance de Gauche demandant la mise en place d'un plan directeur de l'aménagement du territoire. Je passe la parole à M. Stefan JULEN de l'Alliance de Gauche qui va présenter et développer ce postulat. S'il vous plait, un peu de silence.

Stefan JULEN

Bonsoir. Peut-être que ça concerne la même chose qu'avec le postulat en avant, mais je vais quand même défendre ce postulat. Le CG a décidé au plénum de février sur le changement de l'affectation des zones Foulon à Granges et sur la modification du plan de quartier à Plantassage/Noës. Aujourd'hui nous avons discuté sur le destin du site de Condémines et j'ose à dire, ces décisions, qui concernent des secteurs limités, ont été prises sans connaissance approfondie sur l'état actuel, sans vue entière sur la ville de Sierre. Et pour recevoir des données précises sur l'état actuel de l'utilisation du terrain, il faut un plan directeur. Dans un plan directeur, on reçoit des informations supplémentaires comme :

- Quelles surfaces sont dans une zone à construire ?
- Quelle est la répartition entre les différentes zones ?
- Quel pourcentage est déjà construit ?
- Combien de réserves (habitants et places de travail) sont là ?
- Où sont ces réserves ? Dans quelles zones, dans quels quartiers, avec quel équipement ?
- Combien d'appartements sont aujourd'hui vides ?
- Quelle est la demande actuelle dans les zones industrielles ?
- Quels terrains sont disponibles pour les futurs besoins de la ville ?

Dans un deuxième pas, il faut définir les buts du futur développement de la ville, pour donner une vision sur la ville en 15/20 ans :

- Par exemple veut-on une ville avec 20'000 habitants, 25'000 habitants ou même 30'000 habitants ?
- Quel type de logement veut-on favoriser ?
- Quelle qualité de l'architecture et de l'urbanisation ?
- Dans quelle direction veut-on agrandir la ville ?
- Et quel type de mobilité veut-on favoriser ?

Et sans connaissance de l'état actuel et sans définition des buts, il n'est pas possible de proposer des mesures et des instruments pour y arriver. Des mesures comme :

- L'adaptation de l'affectation de certaines zones.
- La densification dans certaines zones, augmentation de l'index; en allemand, on dit „Innere Verdichtung, Erhöhung oder sogar Aufhebung der Ausnützungsziffer ».
- Des plans de détails pour garantir la qualité architecturale.
- L'équipement par étapes.
- Le raccordement au trafic public.
- Et la priorité aux secteurs proches du centre, dans courtes distances aux écoles, aux magasins.
- Et il faut aussi une meilleure coordination intercommunale et régionale, une nouvelle répartition des offres et des tâches.

L'aménagement du territoire est un des thèmes qui va nous occuper beaucoup les prochaines années. Ce n'est pas seulement une obligation légale, c'est aussi une chance pour la Ville de

Sierre de réfléchir, dans quelle direction on va, pour que Sierre reste une ville agréable. Et avec l'engagement d'un urbaniste, l'administration communale dispose maintenant des moyens personnels pour l'élaboration de ce plan directeur.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. JULEN. La Municipalité désire-t-elle s'exprimer avant d'ouvrir les débats relatifs à ce postulat ?

François GENOUD

Oui, volontiers. Mesdames et Messieurs, le CM a pris connaissance du postulat demandant la mise en place d'un plan directeur de l'aménagement du territoire. Ce postulat prétend dans son premier paragraphe qu'il n'y a aucun document qui définit la politique d'aménagement du territoire menée par la Ville. Et ça, c'est une affirmation un petit peu désolante parce que ça équivaut à ignorer qu'il existe un règlement des constructions et des zones qui définit précisément la politique communale en matière d'aménagement du territoire. Il est vrai que ce règlement date de 1998, qu'il est à revoir – partiellement du moins – et surtout à la lumière des importantes modifications légales qui sont arrivées récemment, je pense à la modification de la LAT ainsi que la Lex Weber, mais la méconnaissance de la problématique est peut-être à l'origine du dépôt du postulat, quoique je connais bien M. JULEN et je sais que, dans cette matière, il est quasiment un spécialiste. Nous avons prévu de donner au plénum de février 2015 – et ceci d'entente avec le bureau du CG – un moment d'information important sur ce sujet, un moment d'information qui sera donc consacré à la politique communale d'aménagement du territoire ; parce que nous savons que nous devons nous préparer à nous adapter à toutes ces modifications légales qui sont arrivées. Aussi, comme pour le postulat précédent, ce que nous vous proposons, c'est de différer le traitement du postulat actuel à la séance de février, de le faire figurer à l'ordre du jour de cette séance, après le point consacré à l'information. Et ainsi, le plénum pourra facilement apprécier, et à ce moment-là seulement, si l'adoption du postulat est encore souhaitable ou si les informations que nous aurons fournies suffiront. A vous de vous accommoder de cela ; nous pouvons aussi accepter que le postulat soit voté, mais sachez que nous travaillons sur ces questions et que nous sommes prêts en février à vous donner des informations importantes sur ce sujet. Merci de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Alors Monsieur le Président, nous sommes d'accord de le reporter, mais nous attendons quand même des réponses et un projet clair et net par rapport à notre postulat. Et là on verra si oui ou non... mais on compte bien avoir quelque chose de précis.

Raymond ZUFFEREY

Mme EVEQUOZ, donc si vous êtes d'accord le postulat-là, je le repose au bureau pour février ? Ok. Donc, il n'y aura pas de débat, il n'y aura pas de votation puisque le postulat est repoussé.... Point 10... M. CALDELARI ?

Silvio CALDELARI

Moi je m'excuse, mais je ne veux pas être formaliste... Alors d'un côté on reporte un postulat, mais on attend quand même pour la prochaine fois ce que demande en définitive le postulat ? J'ai bien compris ?

Raymond ZUFFEREY

M. CALDELARI, le postulat n'est pas reporté, il est redéposé. Cela a une autre signification, puisqu'un postulat doit être déposé au bureau, on le redépose au bureau, voilà. Oui, le terme n'est peut-être pas exact, mais en somme le postulat est de nouveau déposé au bureau. Ça vous va ? On peut continuer ? S'il vous plaît, un peu de silence.

10. INFORMATIONS DE LA MUNICIPALITE

Raymond ZUFFEREY

Point 10, informations de la Municipalité. Je passe la parole à M. François GENOUD, président de la Municipalité.

François GENOUD

Merci beaucoup. Voici les informations que la Municipalité souhaite porter à la connaissance du CG à l'occasion de ce plénum. Rassurez-vous, il y en a trois, il y a trois sujets, une page et demie, vous ne risquez pas de vous endormir avant que j'aie terminé. J'espère que toutefois les sujets vont vous tenir un petit peu réveillés.

Arbres de la place de l'Hôtel de Ville

La première des choses, c'est une information sur les arbres de la place de l'Hôtel de Ville. Vous avez constaté comme moi qu'ils sont aujourd'hui équipés d'un caisson en bois. Vu le dépérissement de plusieurs arbres sur la place de l'Hôtel de Ville, nos services techniques ont demandé une expertise. Il en ressort que les collets des arbres sont étouffés par le gravier qui avait été posé pour assurer une certaine respiration. (*Rires*). C'est le comble hein ? Au moment où ces arbres ont été plantés, il avait été recommandé, conseillé d'utiliser cette méthode qui s'avère contraire au bon sens et c'est la raison pour laquelle, afin d'améliorer la situation, il a fallu procéder à une évacuation de ce gravier et il s'agira dès le printemps d'aménager les espaces laissés vides pour éviter qu'ils ne constituent des situations dangereuses d'abord et il faudra probablement recourir à des grilles qui devront être réalisées pour pallier à la situation. Et dans l'intervalle, ces coffrets en bois sont justement aménagés dans le seul but de la sécurité et que ça ne devienne pas forcément les nouvelles poubelles de la place de l'Hôtel de Ville.

UAPE de Muraz

Le deuxième sujet, c'est l'UAPE de Muraz. Confrontés à des difficultés en ce qui concerne l'encadrement extra-scolaire de leurs enfants, des parents de Muraz ont sollicité la Ville de Sierre cet été afin qu'une solution soit trouvée. Pour donner suite à cette requête, nous avons chargé le CMS de procéder à une enquête pour déterminer si les besoins existants sont suffisants pour justifier la création d'une UAPE dans ce quartier. Près d'un tiers des 120 familles concernées a rempli et retourné le questionnaire dans les délais. Il en ressort que les besoins exprimés sont quantitativement suffisants pour envisager l'ouverture d'une UAPE à proximité de l'école de Muraz. La Ville de Sierre a donc chargé maintenant le CMS de poursuivre plus avant l'étude de ce dossier, notamment la recherche de locaux adéquats, d'évaluer les frais d'aménagement et d'établir un budget de fonctionnement. Et sur la base de ces éléments, le CM devrait se prononcer définitivement d'ici à la fin du mois de mars 2015. Ceci avec l'objectif d'ouvrir cette unité scolaire à la rentrée scolaire d'août prochain. Mais en tout état de cause, il faut être conscients – et ça fait partie du message que nous souhaiterions vous faire passer – qu'une telle mesure aura un coût pour la collectivité, que l'on estime aujourd'hui à environ CHF 70'000.– par année.

Réhabilitation des haltes ferroviaires entre Sierre et Sion

Le point suivant concerne la réhabilitation des haltes ferroviaires entre Sierre et Sion. La question de la réouverture de la gare de Granges est régulièrement posée par les habitants de ce village ; elle a d'ailleurs récemment fait l'objet d'une pétition dont nous avons reçu copie ici en plénum, sauf erreur lors de la dernière session. La Municipalité soutient naturellement cette initiative qui, rappelons-le, ne relève pas de sa compétence. Une nouvelle actualité a été donnée à ce dossier lors des votations de février 2014 sur la création d'un nouveau fonds d'infrastructure ferroviaire. Le Canton a ainsi élaboré à l'intention de la Confédération une proposition de programme d'aménagement et de modernisation de l'infrastructure ferroviaire pour le Valais. Et consultée sur cette question, la Municipalité a souhaité voir figurer en priorité une la réhabilitation de la gare de Granges et en priorité deux l'aménagement d'une halte ferroviaire dans la zone commerciale de Noës/Rossfeld, quand bien même le potentiel de passagers établi par un bureau spécialisé classait ces deux projets dans un ordre inversé. On sait aujourd'hui que la gare de Granges fera partie du projet déposé par le Canton à la Confédération et figurera dans la liste de ceux qui sont souhaités pour l'étape initiale de

1^{ère} urgence. Précisons tout de même que ce processus s'inscrit sur le long terme, que les aménagements figurant dans cette catégorie devraient être réalisés à l'horizon 2030 et voire plus tard pour la 2^{ème} urgence.

Voilà Mesdames et Messieurs les informations que nous voulions vous passer, si vous me passez l'expression, pour ce soir. Je vous remercie de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. Je remercie la Municipalité pour ces diverses informations.

11. DIVERS

Raymond ZUFFEREY

Point 11, divers. Comme pour les séances précédentes, je vous propose qu'après trois interventions ou questions, je demanderai à la Municipalité si elle désire répondre. Mais avant de vous passer la parole, une fois n'est pas coutume, je vais faire une intervention qui concerne l'ensemble des CG et qui, je pense, est de la compétence du président du CG. A l'époque, les séances d'informations de la Municipalité étaient destinées au bureau, aux chefs de groupes et aux présidents des commissions permanentes. A la demande du CG, ces séances ont été élargies à l'ensemble de notre assemblée. Force est de constater que l'on ne se bouscule pas au portillon et que la plupart des chaises préparées par le concierge – que je remercie au passage – ne trouvent pas preneurs. En effet, ces séances d'informations n'attirent guère plus d'une quinzaine de participants. C'est un peu dommage, car elles sont bien préparées et demandent beaucoup de travail aux différents services et à la Municipalité. Ce sont souvent des sujets importants pour notre Commune et les citoyens que nous sommes censés représenter. Peut-être que la fréquence des séances, l'heure à laquelle elles se déroulent, les thèmes choisis ne vous conviennent pas. Ou peut-être, et ce serait regrettable, vous n'en voulez tout simplement plus. C'est pourquoi je vous en parle : vos suggestions ou remarques sont les bienvenues. Vous pouvez les faire parvenir par mail aux membres du bureau. Merci. Je passe la parole aux CG qui désirent intervenir pour les divers. Mme EVEQUOZ.

Romaine EVEQUOZ

Messieurs les Présidents, chers collègues. Nous avons bien entendu M. CALDELARI parler de son idée concernant la création d'une commission ad hoc sur l'avenir du Théâtre des Halles. Nous allons rebondir là-dessus. Cette idée est pertinente, mais ne résoudra pas de façon durable et globale les problématiques liées à la culture. Nous pensons dès lors que l'idée d'une commission permanente pour la culture et le sport, que nous avons émise l'an dernier, devient toujours plus d'actualité. L'AdG se penchera à nouveau sur ce sujet et envisagera la possibilité de refaire une proposition dans ce sens au CG. Merci. C'était une information. Après j'ai une question par rapport à la police de proximité : si le programme est déjà en cours ou bien pas ?

Raymond ZUFFEREY

Merci Romaine EVEQUOZ. D'autres interventions ? M. LAMON.

Anthony LAMON

Messieurs les Présidents, chères et chers collègues. C'est une question qui est en rapport avec la planification hospitalière qui a été dévoilée par le Canton il y a peu ; donc la question est simple : nous avons ouï dire qu'il y avait des volontés de la part du Canton de transformer – volontés on ne sait pas si elles sont réelles ou non – mais de faire de la clinique de Sainte-Claire un EMS avec tous les reports de charges pour la Commune, qui en tant que Commune-site, si ça devait se faire à court ou à long termes... donc simplement une simple question : comment se positionne la Commune par rapport à cette question de la clinique Sainte-Claire ? Je sais d'ailleurs que vous en avez probablement déjà discuté. Merci beaucoup.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. LAMON. Une autre intervention ? M. ZUFFEREY.

Noé ZUFFEREY

Le 5 décembre dernier se tenait aux Anciens Abattoirs de Sierre un concert de jazz organisé par l'association Jazz Station et il se trouve que de nombreuses personnes sont venues de l'extérieur de la ville de Sierre et ne connaissant pas spécialement la ville, ils ont parké au bord

de la route, vu l'absence des places de parc habituelles due au commencement des travaux du complexe sud. La police municipale s'est alors vachement bien lâchée sur les amendes, qui sont allées de CHF 40.– à CHF 120.–. A savoir que l'entrée au concert était de CHF 15.–, CHF 135.– pour un concert, ça devient un peu cher et ça ne participe pas spécialement à soutenir la culture sierroise. Donc je déplore un peu déjà la Municipalité de ne pas avoir mis en place un système provisoire, rien qu'un petit panneau de signalisation pour dire qu'il y avait un parking derrière au niveau du skate-park et aussi la police de Sierre d'avoir amendé sans vergogne ces personnes un peu ignorantes. Je tiens aussi à rendre attentive la Municipalité que lorsque les travaux du complexe sud s'attaqueront aux travaux du parking devant l'ASLEC, ce sera plus difficile d'accès aux voitures et qu'il y aura quand même de nombreuses personnes qui vont amener leurs enfants aux diverses activités qui se tiendront dans ce centre de culture et de loisirs qui accueille aussi l'EJMA, donc l'école de musique actuelle et que ça risque de devenir un petit peu dangereux pour les différents enfants légèrement turbulents qui aiment bien courir au bord de la route ; donc de prévoir quelque chose, ne serait-ce que des dos-d'âne provisoires pour ralentir la circulation, ce ne serait pas une mauvaise idée.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. ZUFFEREY. Je propose à la Municipalité peut-être de répondre déjà à ces trois interventions.

François GENOUD

Voilà, c'est Mme ZENGAFFINEN qui va vous répondre pour les questions touchant son dicastère, la police.

Juventa ZENGAFFINEN

Inaudible : micro défectueux ? L'intervention de Mme ZENGAFFINEN est résumée ci-après :

Actuellement, l'effectif de la police est complet et l'action police de proximité est en cours : chaque secteur de la Ville a son agent responsable. En ce qui concerne les amendes, Mme ZENGAFFINEN relève que le parking de la plaine Bellevue se situe à proximité et que ses tarifs sont très attractifs avec la gratuité durant la première heure d'utilisation. Il n'est par ailleurs pas possible de faire uniquement de la prévention, la répression est aussi nécessaire parfois.

François GENOUD

Merci Mme ZENGAFFINEN. Si vous le voulez bien, je me charge de répondre aux deux autres questions en suspens. La première, c'est celle de l'éventuelle transformation de la clinique Sainte-Claire en EMS. Vous avez, bien entendu, suivi déjà les informations qui ont été données et que la presse a relayées sur cette question. Ce que je peux vous en dire, c'est que le Canton du Valais, propriétaire du bâtiment, a pris contact avec la préfète du district, comme responsable de l'association des Communes du district de Sierre pour poser la question : sommes-nous intéressés à transformer ce bâtiment en EMS ? Et à ce jour, je puis vous confirmer que le CM de Sierre a choisi d'entrer en matière sur cette question, mais en relevant qu'établir un EMS sur la clinique Sainte-Claire contrevient à la planification qui a été voulue jusqu'à aujourd'hui et notamment par la commission régionale de santé, qui préconisait plutôt que si de futurs lits EMS devaient être construits, il ne fallait pas qu'ils le soient sur le territoire de la commune de Sierre, qui est, elle, déjà bien dotée avec le foyer Saint-Joseph et le home Beaulieu, mais que de nouveaux lits devaient être construits dans la région. Et c'est pour cette raison d'ailleurs que le prochain projet se fera à Venthône et si la planification antérieure devait être respectée et bien les projets encore suivants auraient peut-être dû être développés du côté de la Noble-Contrée ou de la Louable-Contrée et plus haut, voire même peut-être aussi dans le Val d'Anniviers. Maintenant, il y a les questions financières qui vont intervenir. Il semblerait - mais c'est pourquoi on a accepté seulement d'entrer en matière parce qu'on voudra examiner très en détail les conditions – il semblerait que les conditions que le Canton pourra nous faire pour permettre cette transformation sont particulièrement intéressantes. A priori, comme ça, ça coûterait deux fois moins cher que de construire à neuf ailleurs ; ça demande d'être vérifié parce que tout n'est quand même pas aussi simple et aussi clair et une fois que le dossier aura pu être évalué en profondeur, alors une décision sera prise et pas seulement par Sierre ; l'objectif, c'est plutôt que ça soit l'association des Communes de Beaulieu, parce que vous savez que le home Beaulieu, comme celui des Jasmins à Chalais, appartient à une association de Communes dont sont membres toutes les Communes du district, sauf Icogne, Lens et Saint-Léonard, elle-même déjà dotée d'un home et c'est cette association dans le fond qui devra prendre une décision sur oui

ou non à la transformation de Sainte-Claire. Mais vous le savez, Mesdames et Messieurs, c'est le nerf de la guerre qui dictera la mesure, hein, évidemment. Voilà ce qu'on peut en dire aujourd'hui. J'espère que ces éléments satisfont momentanément votre curiosité. Et puis la question encore en suspens qui a été posée par Noé ZUFFEREY, c'est la place de dépose devant l'ASLEC pendant le chantier. Alors évidemment que pendant la période de chantier, le quartier va être particulièrement perturbé, les habitudes prises jusqu'à maintenant devront sans doute changer quelque peu – en particulier cette habitude et je me pose la question de savoir si elle est bonne, que ce soit pour les enfants ou pour les parents – de devoir déposer l'enfant avec la voiture devant le bureau de l'ASLEC. Personnellement, mais j'ai la chance de ne pas avoir d'enfant en bas âge aujourd'hui, mais personnellement, je serai pour la promotion de la mobilité douce et puis de parquer les voitures là où c'est prévu ailleurs et puis d'inviter l'enfant, peut-être accompagné de ses parents, à faire un petit bout à pied pour obtenir exactement le même résultat et avec peut-être beaucoup moins de risques.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. D'autres interventions ? Mme ZUFFEREY.

Anne-Françoise ZUFFEREY

Chers collègues. L'AdG a déposé le 20 février 2013 une pétition demandant la fermeture à la circulation de la place de l'Hôtel de Ville. Depuis, de nombreuses manifestations ont été organisées durant les week-ends et la circulation déviée à la grande satisfaction de la population sierroise. A l'occasion de la Sainte-Catherine, les membres de l'AdG ont procédé à un sondage sur ce thème. Bien que peu représentatif de l'avis général de la population, mais tel n'était pas le but premier de notre sondage, le résultat est sans équivoque. Les personnes questionnées souhaitent que la place de l'Hôtel de Ville, à savoir de la hauteur du poste de police au rond-point de la place du Cheval soit interdite à la circulation de façon durable, en commençant par exemple par tous les week-ends. Je remercie par avance la Municipalité de prendre acte de cette volonté qui, j'en suis persuadée, reflète l'avis de la population sierroise et de prendre rapidement des mesures, nécessaires afin d'améliorer la convivialité du centre-ville. Par ailleurs, la place de l'Hôtel de Ville, cœur de la cité, mérite plus d'efforts et de créativité pour en faire un lieu privilégié pour les Sierrois. Aussi un peu plus de lumière et de décorations en ces jours de fête seraient les bienvenues. Je vous remercie de votre attention.

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme ZUFFEREY. D'autres interventions ? M. MATTER.

Roger MATTER

Chers collègues, comme vous le savez tous, la Bourgeoisie de Sierre est devenue propriétaire du château des Vidômes, l'ancienne tour de Chevron comme on l'appelait ; il s'agit d'un monument historique, certainement le plus vieux monument de l'ancien bourg. A la lecture du Nouvelliste d'hier, j'ai été surpris d'apprendre que la Bourgeoisie faisait des démarches auprès du Canton pour mettre ce bâtiment sous protection, car il ne le serait pas. Ça m'a particulièrement surpris, parce que je pensais que cet objet situé au cœur d'un ensemble de valeur était forcément protégé. Et cet objet figure également sur un inventaire ISO des biens d'importance culturelle. Donc ma question est la suivante : est-il exact que ce bien ne bénéficie d'aucune protection ? Est-ce que les biens figurant sur l'inventaire ISO des biens d'importances fédérale ou régionale sont protégés en cas de projet de construction ou d'urbanisme ? Je vous remercie.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. MATTER. D'autres interventions ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ

Messieurs les Présidents, chers collègues. Je me permets une rapide intervention pour vous faire part d'une remarque. Lors du marché de la Sainte-Catherine, le lundi, plusieurs personnes se sont plaintes de l'absence de toilettes publiques aux abords de l'avenue du Général-Guisan. Les gens devaient se rendre dans les cafés, les centres commerciaux ou à la gare. Il y avait paraît-il une file d'attente interminable aux toilettes de la Migros et une fois celle-ci fermée je n'ose pas imaginer où les envies pressantes étaient soulagées. Donc il me semble, sauf erreur,

que les manifestations sierroises, les festivals notamment, ont l'obligation de mettre à disposition des toilettes publiques. Alors pourquoi n'est-ce pas le cas à la Sainte-Catherine ? Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SAVIOZ. Je passe la parole à la Municipalité pour ces trois interventions.

François GENOUD

Volontiers, je commencerai par l'intervention de Mme ZUFFEREY sur la pétition au sujet de la circulation sur la place de l'Hôtel de Ville. Je vous assure que le CM ici présent est unanime et aurait volontiers signé cette pétition, la signerait. Nous sommes tous d'avis que la place de l'Hôtel de Ville doit devenir libérée de la circulation. Je crois l'avoir d'ailleurs déjà exprimé au nom du CM, ici, dans la presse, partout. Et je crois aussi avoir dit pourquoi ça n'est pas encore possible. Nous sommes toujours dans une procédure de modification de la circulation, en particulier sur l'avenue du Rothorn et l'avenue des Alpes, qui va permettre de délester quelque peu la charge de trafic sur Général-Guisan et, à terme, cela va permettre d'autoriser le double sens sur la rue Centrale qui enfin permettra de ne plus passer à la place de l'Hôtel de Ville. Malheureusement, on n'y est pas encore parce que la procédure sur le changement de la circulation à l'avenue du Rothorn traîne ; on est maintenant à deux ans de sa mise à l'enquête publique, le Canton ne l'a toujours pas, finalement, traitée, il est intervenu... je n'ose pas dire qu'il ne s'est rien passé pendant les deux ans, ce n'est pas vrai, ils ont demandé une enquête complémentaire... n'empêche que les oppositions ne sont toujours pas traitées et aussi longtemps que nous n'avons pas l'autorisation de bâtir et bien on ne peut pas faire de pas en avant. J'en suis le premier désolé, je crois que tout le monde est désolé, mais malheureusement on est dans un état de droit, les opposants ont le droit de s'opposer et l'autorité compétente, malheureusement, a le droit de prendre le temps qu'elle veut pour traiter les oppositions. Ça c'est vraiment quelque chose de beaucoup plus gênant. A part cela, c'est vrai que quand il y a des manifestations, alors nous nous autorisons, à titre exceptionnel, à barrer la route et à prolonger un petit peu cette situation. Mais sachez que ça fait l'objet de réclamations récurrentes de la part des toujours mêmes opposants qui voient ça comme des mesures de rétorsion contre leur opposition. Ce n'est donc pas si simple. Alors moi je vous recommande de continuer à pétitionner sur cette question, mais sachez que ça ne fera pas avancer les choses. Il vaudrait mieux peut-être pétitionner avec les membres du parlement cantonal que vous connaissez, afin qu'ils demandent au Conseil d'Etat de gouverner enfin et puis de faire en sorte que les oppositions soient traitées dans les délais ; ça nous arrangerait bien et ça fera avancer le schmilblick, c'est sûr. En ce qui concerne la tour des Vidômes, on répondra peut-être ultérieurement et de façon plus précise pour savoir quel est le classement de cet objet, réel. S'il y a une démarche qui est faite pour qu'il soit classé, sans doute au degré cantonal, c'est peut-être qu'aujourd'hui il n'était peut-être que communal. A la demande... ce classement se fait aussi en concertation avec le propriétaire, vous savez que les propriétaires ont changé dans le fond ces dernières années et la démarche de la Bourgeoisie, je crois le savoir, c'est de permettre l'obtention de subventions et c'est pourquoi on demande son classement à un échelon supérieur. Mais j'admets qu'on ne connaît pas, en tout cas je ne connais pas aussi précisément le degré de classement dans l'inventaire ISO de cet objet. Ça vaut la peine de se renseigner et de savoir où on en est exactement. Voilà, si vous acceptez, on vous donnera cette réponse ultérieurement. Quant à l'intervention de M. SAVIOZ sur les toilettes à la Sainte-Catherine, c'est sûr que c'est un problème et c'est vrai que quand il y a des manifestations autorisées par des sociétés privées, nous pouvons exiger qu'il y ait des toilettes qui soient aménagées, des toilettes spéciales qui soient aménagées. Là, il se trouve que nous avons en face de nous une centaine, une « cent-cinquantaine » de commerçants qui louent des petits stands auxquels il serait quand même démesuré d'exiger l'installation de toilettes ; en tout cas, jusqu'à la fête de Sainte-Catherine 2014, il me semble que tout le monde a trouvé le moyen de se soulager dans les établissements publics, dans les toilettes publiques ; je n'ose pas imaginer que la Municipalité devra prendre à sa charge à l'avenir l'installation de toilettes pour la Sainte-Catherine, mais si c'était un vœu ou une obligation on s'y accommodera. Je vous signale que ça va être de nouveau des coûts supplémentaires qu'il faudra assumer, mais je suis de cet avis que si jusqu'à la Sainte-Catherine 2014 on a trouvé des solutions pour les toilettes dans tous les établissements de la ville – et il y en a 118, vous savez qu'il y a 118 autorisations d'exploiter à Sierre – j'ose espérer qu'on ne va pas charger encore la collectivité d'assumer des coûts pour ce genre de chose. Mais je suis prêt à entendre des arguments contraires si vous en avez.

Raymond ZUFFEREY
Merci M. GENOUD. M. CALDELARI.

Silvio CALDELARI

Je crois que l'intervention de M. SAVIOZ est assez pertinente ; en tant qu'organisateur, vous devez veillez au confort de vos invités ou de vos clients ou vos visiteurs. La foire de la Sainte-Catherine est organisée sous l'égide, enfin sous la responsabilité de la police municipale, mais par la Ville. Et je pense que, on va dire, d'avoir le souci du confort de nos nombreux visiteurs qui viennent à Sierre, est une chose parce qu'il ne faut pas oublier que les établissements publics ne sont pas obligés de fournir les toilettes, si ce n'est à leurs clients, malgré d'être des établissements publics. Et pour en avoir eu un, dans la région de la foire de Sainte-Catherine, je peux vous dire qu'on y passe souvent quand on a les visiteurs. Alors je pense que l'organisateur doit au moins faire l'effort de trouver des solutions dans ce domaine-là. Les gens qui organisent des festivals, que ce soit de musique dans le cadre des fanfares de district etc. s'occupent d'avoir des toilettes pour leurs visiteurs en tant qu'organiseurs. C'est un rôle que l'organisateur doit absolument assumer.

Raymond ZUFFEREY
Merci M. CALDELARI. Mme BREMBILLA.

Marie-Thérèse BREMBILLA

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs. Voilà, j'aimerais signaler un petit problème que j'ai remarqué ces derniers jours. Je suis aussi professionnellement dans le lieu proche de l'ASLEC, donc dans le bâtiment des Anciens Abattoirs. Et puis donc on sait qu'il y a les travaux qui vont bientôt commencer, il y a des ouvriers qui travaillent sur le toit, entièrement protégés, je présume que c'est pour l'amiante. Et voilà, je me suis vraiment beaucoup préoccupée pour les gens, les usagers de notre association et des maisons à côté de la nôtre. Donc j'aimerais juste voilà lancer un petit appel pour avoir une sécurité quant au mode de destruction de ce bâtiment : est-ce qu'on risque de subir des poussières d'amiante, car nous sommes là tous les jours ?
Merci.

Raymond ZUFFEREY
Merci Mme BREMBILLA. D'autres interventions ? M. BERTHOD.

Yoann BERTHOD

Chers collègues, bonsoir. Oui, moi c'est par rapport aux déchets verts. J'ai envoyé donc un mail à la Ville pour demander quelles possibilités il y avait. J'habite donc la rue d'Orzival et je vois facilement des endroits où on pourrait mettre des Moloks pour les déchets verts, si ce n'est déjà à côté donc des Moloks pour les poubelles normales et la réponse a été donnée qu'au fait, donc je la lis, donc que l'instauration d'une tournée spécifique pour le ramassage des déchets verts n'est pas à l'ordre du jour de la Commune et que s'agissant donc de la valorisation des matières organiques issues des ménages et des jardins, nous recommandons toujours en premier lieu d'installer et d'exploiter une compostière individuelle sur le bien-fonds privé. Donc, pour ma part, je trouve ça regrettable que de devoir recycler ne viendrait que uniquement de personnes qui en auraient les moyens et de personnes qui auraient envie de faire une bonne action. Et puis je trouve aussi et j'aimerais mettre aussi en garde le fait que... et bien les taxes pour les poubelles arriveront également... donc arrivera également ce système aussi à Sierre et pour que ça se passe bien, il faut inciter déjà la population à recycler et quel meilleur moyen que d'aller de l'avant pour que cela se fasse ? Et comme petit rappel Lausanne et tous les problèmes que Lausanne a eu de personnes qui mettaient les déchets partout dans la rue, parce qu'ils ne voulaient pas payer, justement des personnes qui n'avaient pas les moyens, des personnes qui n'ont peut-être pas de voiture, comme moi, pour aller jusqu'à la déchetterie, des étudiants qui viennent également d'autres cantons et qui étudient à Sierre et qui sont étonnés de voir qu'il y a si peu de moyens pour le recyclage. Voilà, merci.

Raymond ZUFFEREY
Merci M. BERTHOD. La Municipalité désire intervenir pour répondre à ces questions ?

François GENOUD

Voilà, Mesdames, Messieurs, sur la question de l'amiante... Mme BREMBILLA s'inquiète naturellement des travaux qui sont entrepris pour « désamianter » les anciennes caves Provins. Je crois savoir que la Municipalité a répondu, par email sans doute, hier ou aujourd'hui ou très, très récemment sur cette question et sans doute que cette réponse va dans le sens que les entreprises spécialisées qui s'occupent du désamiantage au moment de la déconstruction d'un bâtiment le font naturellement avec des mesures de sécurité, et pour leur personnel, mais aussi pour toutes les personnes qui gravitent autour de ces bâtiments, de façon à ce qu'il n'y ait pas de poussière qui risque d'atteindre le public. Les ouvriers sont maintenant obligés de travailler avec des équipements très, très spécifiques, presque comme des cosmonautes et ils sont surtout exposés aux risques de l'amiante s'ils le touchent ou s'ils le respirent directement, c'est sûr. Et puis surtout s'ils le respirent souvent. Donc le risque pour vous autres voisins à quelques dizaines de mètres de ces travaux est quasi inexistant. Ne vous faites pas de souci, nous sommes dotés en Suisse de lois sur la protection de l'environnement et des personnes qui sont à ce point exigeantes, qu'aujourd'hui déconstruire un bâtiment coûte deux fois plus cher qu'il y a 10 ans à cause de ces mesures justement. Quant à la question des déchets verts, je crois que Mario ROSSI tout à l'heure a abordé aussi cette question. Jusqu'à maintenant à Sierre, il n'a pas été question de doter nos écopoints ou nos Moloks pour recueillir les déchets verts ; il y a une question de rapport entre les quantités à recueillir et le coût que cela représente. C'est vrai que, contrairement à Lausanne ou à Berne, nous vivons dans une petite ville où beaucoup de gens sont équipés eux-mêmes de systèmes de compost de jardins et que l'installation de puits pour recueillir les déchets verts pour les quelques citadins qui n'ont pas une assez bonne entente avec leurs voisins pour partager un compost représenterait des coûts, de nouveau, pour la collectivité qui sont... qui ont été jusqu'à aujourd'hui jugés disproportionnés. Les modifications dans la politique tarifaire sur le traitement général des déchets qui nous attendent nous obligeront peut-être à faire autrement. On verra ce qu'il ressort des règlements à adopter d'ici les années 2015/2016, mais pour l'instant, effectivement, nous n'avons pas eu les moyens d'équiper tous nos quartiers de collectes de déchets verts.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. GENOUD. Madame...

Christiane RIEILLE

Bonsoir, je vais faire court parce que je sens que l'apéro est passablement attendu. J'aimerais poser une question à la Municipalité concernant la propreté de la gare de Sierre. C'est un peu comme dans le film « La guerre des Rose », il y a un moment où on peut nettoyer, où on ne peut pas nettoyer, qui nettoie, jusqu'où on nettoie... Les escaliers sont franchement innommables ; pour être devenue une pendulaire, je trouve que c'est lamentable. D'ici à ce qu'on ait un nouveau complexe, je pense que d'ici-là on peut apprendre à balayer et à nettoyer. Les deux bancs qui sont face aux bus, où on attend les bus SMC, je n'ai pas voulu prendre de photo parce que je n'aime pas mettre les choses sur Facebook, je préfère être courageuse et vous le dire en face, mais c'est vraiment un scandale. On parle de Lausanne, Lausanne peut-être qu'ils ont un autre budget, je suis de la commission du budget, je sais comment, mais on peut quand même nettoyer, laver ou faire quelque chose avec cette gare parce que pour ceux qui vont arriver avec... il fait nuit maintenant le matin et le soir, mais la journée, c'est vraiment dégueulasse. Je n'ai pas d'autre mot à dire, mais c'est vraiment un scandale. Donc qui nettoie cette partie de la gare et jusqu'où ce sont les CFF ou la Commune, qui prend en charge ça ?

Raymond ZUFFEREY

Merci Mme RIEILLE. D'autres interventions ? M. SALAMIN.

Gilles SALAMIN

Alors une petite question du quartier de Villa : une lettre a été envoyée à la Commune concernant le feu de l'avenue du Marché qui était en panne depuis plusieurs mois et c'est le passage quotidien de nos enfants pour aller à l'école de Beaulieu. Je remercie la Commune d'avoir fait le nécessaire pour remettre en état ce feu et je me pose une question : est-ce que les pièces détachées pour remettre en état le feu de l'avenue du Marché ont été prises sur le feu de Sainte-Croix ? Car depuis que le feu de l'avenue du Marché fonctionne, celui de Sainte-Croix ne fonctionne plus. Alors on se pose des questions dans le quartier. Merci.

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SALAMIN. D'autres interventions ? Je demanderai à la Municipalité alors de répondre à ces deux interventions puisqu'il n'y en a pas d'autres.

François GENOUD

Volontiers. Sachez que dans ce quartier, il y a des lumières et on en cherche encore, hein, parce que peut-être que ces feux qui sont des appareils vétustes – faut-il le dire ? – sont difficiles à gérer. La plaisanterie est bonne, mais je vous assure que les pièces de rechange n'ont pas été prises d'un feu à l'autre. Tout au plus, il y a dans ce quartier des lumières qui mériteraient peut-être d'être un petit peu mieux mises en évidence pour permettre de pallier à la situation. Mais ce qu'il faut aussi prendre en considération, c'est que cet équipement est voué à disparaître, hein, nous travaillons maintenant dans la suite de la planification et ça appartient aussi au réaménagement du centre-ville ; nous travaillons sur ce qu'on appelle la maille ouest, l'avenue des Alpes, le quartier de l'avenue du Marché, Sainte-Croix où de nouvelles dispositions de circulation pourront être mises en place une fois que les étapes précédentes auront pu l'être ; là je fais référence à la question de Mme ZUFFEREY tout à l'heure sur l'avenue du Rothorn et qu'il ne serait pas opportun maintenant d'aller investir dans de nouveaux appareils pour les feux à l'avenue du Marché ou au carrefour de Sainte-Croix, sachant que très vraisemblablement dans peu d'années, on n'en aura plus besoin du tout. Parce que - il faut le dire - ce sont des appareils qui coûtent très cher. On va tâcher de tirer en longueur tout en assurant la sécurité naturellement des gens de ce beau quartier que je connais bien pour que rien n'arrive malgré tout. Et puis sur la question de la gare, alors j'ai le plaisir de répondre à Mme RIEILLE pour dire qu'heureusement pour la Commune de Sierre, ça n'est pas sa charge de nettoyer la gare, hein. Une gare CFF, et toutes les gares CFF en Suisse, travaillent sur un patrimoine, un domaine dit fédéral ; ils ont – les CFF – la responsabilité de l'entretien de leur patrimoine, de leur gare, de la propreté des accès et tout. Nous savons qu'à Sierre ça n'est pas suffisamment bien fait, en comparaison avec d'autres gares plus importantes où sans doute ils mettent plus de moyens pour faire l'entretien. Toutefois un contact avec les CFF de ces derniers mois nous a fait apprendre que l'intention des CFF était, vu l'aménagement du complexe sud, de transformer et d'améliorer en particulier les toilettes publiques et de faire un effort pour qu'à l'avenir les choses soient un peu plus attirantes, on dira, un peu moins dégoûtantes. Voilà Mesdames, Messieurs.

Raymond ZUFFEREY

Merci Monsieur le Président. Plus d'interventions ? M. SAVIOZ.

Jérémy SAVIOZ (*apportant un petit séquoia*)

Et oui, une dernière intervention. Messieurs les présidents, chers collègues. Il y a environ 6 mois, Sierre perdait - dans la plus grande discrétion - un symbole fort de notre ville dont les tentatives de sauvetage avaient pourtant mobilisé la population. Le deuil étant trop pénible à supporter, les conseillers Verts de l'Alliance de Gauche ont pris une décision importante. Donc en guise de cadeau de Noël, nous tenons donc à remettre ce soir à la Municipalité ce petit séquoia. Nous ne doutons pas qu'il recevra un accueil chaleureux et qu'on lui trouvera une place de choix dans notre cité où il pourra croître et s'épanouir aussi longtemps que ses forces le lui permettront, j'en suis sûr, parfaitement intégré dans les futurs projets urbanistiques qui seront développés par la Ville. Voilà, joyeux Noël à tous. (*Applaudissements*).

Raymond ZUFFEREY

Merci M. SAVIOZ.

François GENOUD

Merci beaucoup, Mesdames et Messieurs, que ce soit de l'Alliance de Gauche d'ailleurs ou du plénum, d'offrir à la Municipalité ce beau cadeau qui ressemble comme ça apparemment à un sapin de Noël, mais qui est très vraisemblablement comme vous l'avez dit un séquoia. C'est une excellente idée de marquer élégamment cet événement, sans doute quelque peu douloureux pour tout le monde, de l'abandon du séquoia proche du bâtiment Provins. Ce cadeau nous permettra d'entente avec nos services parcs et jardins de le planter à un endroit où il pourra vivre longtemps parce que vous savez qu'un séquoia, en tout cas de là où il est originaire, peut vivre longtemps. Ici en Valais, c'est peut-être encore une autre question, mais nous nous attacherons à le planter symboliquement à un endroit intéressant en souvenir de cet événement. Merci beaucoup et une bonne fin de soirée à tout le monde. (*Applaudissements*).

Raymond ZUFFEREY

Plus d'intervention, pas de questions, interpellations, postulats ou motions à déposer ? Avant de conclure, je vous remercie pour le bon déroulement de cette séance. Je vous invite à noter la date **du prochain plénum qui aura lieu le 25 février 2015** à 18h00 à l'Hôtel de Ville. Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année, à vous et à vos familles et vous propose de partager le traditionnel vin chaud de Noël offert par la Municipalité. (*Applaudissements*).

Fin de la séance : 22h25.

Conseil général de Sierre

Le président :

La secrétaire :

Raymond Zufferey

Raymonde PONT THUILLARD



Abréviations :

CG	:	Conseil général, respectivement conseiller-ère général-e
CM	:	Conseil municipal, respectivement conseiller-ère municipal-e
PDC	:	Parti Démocrate-Chrétien
PLR	:	Parti Libéral-Radical
AdG	:	Alliance de Gauche
Cogest	:	commission de gestion
CEU	:	commission de l'édilité et de l'urbanisme
CDD	:	commission du développement durable
Cofi	:	commission des finances
TLH	:	Théâtre les Halles